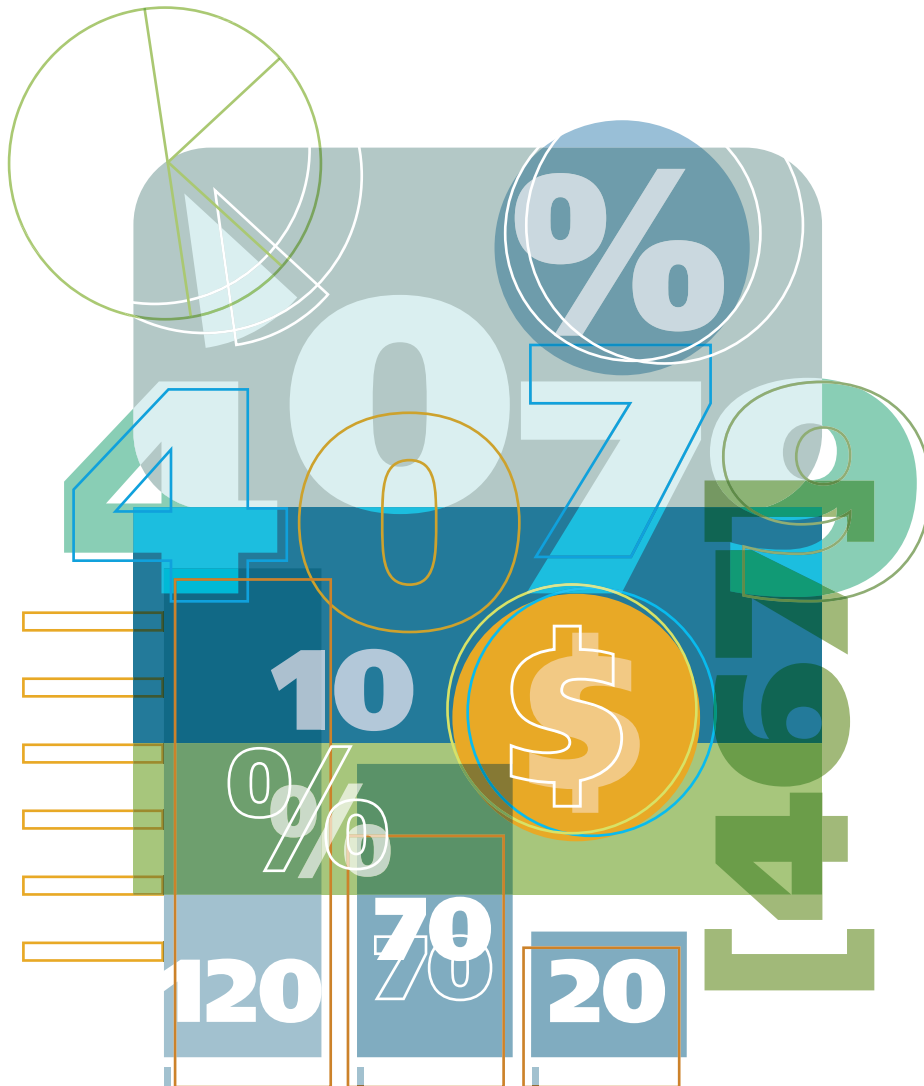


BILAN TRIENNAL

DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT

2004-2006



MAI 2009

La présente publication a été réalisée par la :

Direction de la coordination, de la planification et de l'évaluation
Direction générale des politiques et des sociétés d'État
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
710, place D'Youville, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : 418 691-5698, poste 4470
Télécopie : 418 646-0814

La publication est disponible sur demande.

Publiée par la :

Direction générale des communications et des services à la clientèle.

© Gouvernement du Québec

ISBN 978-2-550-55411-0 (en ligne)

ISBN 978-2-550-55412-7 (imprimé)

BILAN TRIENNAL

DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT

2004-2006

MAI 2009

Auteure du document : Nancy Gosselin, spécialiste en évaluation au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), pour la recherche, la méthodologie, l'analyse et la rédaction.

Nos remerciements vont à toutes les personnes associées à la réalisation de ce document, en particulier les membres du comité de travail pour leurs commentaires :

- M^{me} Johanne Dumont, directrice du développement régional et métropolitain, Sous-ministériat à la métropole, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);
- M. Jean-Pierre Gagnon, directeur de l'administration et de l'aide financière, Bureau de la Capitale-Nationale (BCN);
- M. Richard Guay, conseiller à la Direction des programmes et des mesures, Direction générale des affaires économiques régionales, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE);
- M^{me} Jannick Lachapelle, conseillère à la Direction du développement régional et métropolitain, Sous-ministériat à la métropole, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);
- M^{me} Linda Landry, directrice de la coordination, de la planification et de l'évaluation, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE);
- M^{me} Caroline Magnan, conseillère à la Direction de l'administration et de l'aide financière, Bureau de la Capitale-Nationale (BCN);
- M^{me} Lise Mathieu, directrice des programmes et des mesures, Direction générale des affaires économiques régionales, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

NOTE AU LECTEUR

Les données contenues dans le présent document ont été tirées des banques de données établies par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de même que par le Bureau de la Capitale-Nationale, à partir des rapports annuels d'activités fournis par les centres locaux de développement (CLD). Elles n'ont pas fait l'objet d'autres vérifications auprès des CLD.



TABLE DES MATIÈRES

Liste des sigles et acronymes	vi
Introduction	1
CHAPITRE 1 : LE CONTEXTE ET LE MANDAT DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT	3
1.1 Les modifications législatives apportées à la gouvernance	3
1.2 Les principaux mandats des CLD	4
1.3 Le financement des CLD	6
CHAPITRE 2 : L'ORGANISATION INTERNE DES CLD ET LEURS PARTENAIRES LOCAUX	7
2.1 Le conseil d'administration	7
2.1.1 La représentativité des membres votants, des élus municipaux, des jeunes et des femmes au conseil d'administration	8
2.1.2 L'évolution de la composition du conseil d'administration	10
2.2 Les ressources humaines et la masse salariale	11
2.2.1 Les ressources affectées aux CLD	12
2.2.2 L'évolution de la masse salariale	13
2.2.3 Les caractéristiques du personnel au 31 décembre 2006	14
2.2.4 Le statut des emplois au 31 décembre 2006	15
2.3 Les montants et les ressources affectés aux ententes de service	15
CHAPITRE 3 : LES SERVICES DE SOUTIEN TECHNIQUE À L'ENTREPRENEURIAT LOCAL	19
3.1 Les dossiers traités par les CLD	19
3.2 Les types de services de soutien technique à l'entrepreneuriat	21
3.3 La mesure soutien aux travailleurs autonomes (STA)	23
3.3.1 Les dossiers STA traités	23
3.3.2 L'évolution des dossiers STA	25

CHAPITRE 4 : LES AIDES FINANCIÈRES ACCORDÉES PAR LES CLD	27
4.1 Les modifications de la gestion des mesures d'aide financière	27
4.2 Les demandes d'aide financière accordées dans le cadre du Fonds jeunes promoteurs (FJP) et du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS)	27
4.2.1 Les montants totaux accordés dans le cadre du FJP et du FDEÉS	29
4.2.2 L'évolution des montants accordés dans le cadre du FJP	30
4.2.3 L'évolution des montants accordés dans le cadre du FDEÉS	31
4.2.4 Les montants moyens accordés par CLD	33
4.3 Les demandes d'aide financière et les montants accordés dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI)	34
4.3.1 L'évolution des montants accordés dans le cadre du FLI	36
4.3.2 Les montants moyens accordés par les CLD dans le cadre du FLI	37
 CHAPITRE 5 : LES RETOMBÉES ANTICIPÉES DU SOUTIEN FINANCIER	 39
5.1 Les investissements anticipés	39
5.2 Les emplois créés et maintenus	41
5.3 Les entreprises créées et soutenues	43
 CONCLUSION	 45
Annexe 1	49
Annexe 2	51

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

BCN	<u>Bureau de la Capitale-Nationale</u>
BDC	<u>Banque de développement du Canada</u>
CAE	<u>Centre d'aide aux entreprises</u>
CDEC	<u>Corporation de développement économique communautaire</u>
CDR	<u>Coopérative de développement régional</u>
CJE	<u>Carrefour jeunesse-emploi</u>
CLD	<u>Centre local de développement</u>
CLE	<u>Centre local d'emploi</u>
CRÉ	<u>Conférence régionale des élus</u>
CREC	<u>Corporation de relance économique et communautaire</u>
DCPE	<u>Direction de la coordination, de la planification et de l'évaluation</u>
DEC	<u>Développement économique Canada</u>
EABL	<u>Entreprise à but lucratif</u>
EÉS	<u>Entreprise d'économie sociale</u>
EQ	<u>Emploi-Québec</u>
FDEÉS	<u>Fonds de développement des entreprises d'économie sociale</u>
FJP	<u>Fonds jeunes promoteurs</u>
FLI	<u>Fonds local d'investissement</u>
MAMROT	<u>Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire</u>
MDEIE	<u>Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation</u>
MRC	<u>Municipalité régionale de comté</u>
MREG	<u>Ministère des Régions</u>
PALÉE	<u>Plan d'action local pour l'économie et l'emploi</u>
SADC	<u>Société d'aide au développement des collectivités</u>
SAJE	<u>Service d'aide aux jeunes entrepreneurs</u>
SDÉ	<u>Société de développement économique</u>
SOLIDE	<u>Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi</u>
STA	<u>Soutien aux travailleurs autonomes</u>

Les centres locaux de développement (CLD) sont des organismes à but non lucratif selon les dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec, gérés par le milieu et placés sous l'autorité d'un conseil d'administration représentatif des différents partenaires locaux de l'emploi et de l'économie. Les premiers CLD ont vu le jour en 1998. Il existe actuellement 120 CLD, présents dans toutes les régions du Québec.

La mission des CLD est de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux en vue de favoriser le développement de l'économie et la création d'emplois sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) (ou l'équivalent) dont ils dépendent. Généralement, le tiers du budget de fonctionnement de chaque CLD provient de la MRC (ou l'équivalent), tandis que les deux tiers restants sont versés par le ministère ou l'organisation gouvernementale responsables; il s'agit du Bureau de la Capitale-Nationale (BCN) pour les 7 CLD situés dans la région de la Capitale-Nationale; du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)¹ pour les 19 CLD qui se trouvent dans les régions de Montréal et de Laval; du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) pour les 94 CLD des 14 autres régions administratives du Québec.

Sur une période de dix années, c'est-à-dire de 1998 à 2008, les 120 CLD ont reçu un peu plus de 900 M\$ pour le financement de leurs activités, soit pour leur fonctionnement ainsi que pour les crédits correspondant aux aides financières qu'ils accordent sous forme de subventions notamment à l'économie sociale et aux jeunes promoteurs. De plus, en date du 31 mars 2008, ils avaient obtenu du gouvernement une somme totalisant 140,5 M\$ de prêts pour leur fonds local d'investissement (FLI).

Au terme de cette période, il apparaissait opportun de dresser un bilan qui porte notamment sur les services de soutien technique et financier fournis à l'entrepreneuriat local. Ce bilan s'inscrit dans la période correspondant à la dernière entente de gestion signée en avril 2004. Le bilan 2004-2006 a ainsi été produit à partir des données transmises par les CLD au moyen d'un questionnaire mis à leur disposition sur Internet et de diverses autres sources de données, notamment en ce qui concerne les CLD relevant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. (MAMROT). Le bilan porte sur les exercices financiers² des CLD.

Le présent bilan comporte cinq chapitres. Le premier définit le contexte et le mandat des CLD. On y précise notamment les modifications légales qu'a connues la gouvernance en matière de développement économique local. Le second contient une description de l'organisation interne des CLD, en l'occurrence la composition du conseil d'administration et son évolution, les ressources humaines et financières consacrées à la mission de l'organisation ainsi que les ententes de service conclues avec des organismes du milieu de l'entrepreneuriat local dans les régions du Québec. Le troisième chapitre dresse le portrait des différents types de services de soutien technique proposés par les CLD. Le chapitre suivant traite des trois principales mesures d'aide financière consenties par les CLD, soit le Fonds jeunes promoteurs (FJP), le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS) et le Fonds local d'investissement (FLI). Enfin, le cinquième chapitre est consacré aux retombées anticipées du soutien financier.

¹ Entre 2004 et 2006, ce ministère a porté le nom de ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) et de ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). Depuis décembre 2008, il porte le nom de ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

² L'exercice financier de la majorité des CLD (102) couvre les années civiles, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Dans le cas des CLD (18) de l'agglomération de Montréal, sous la responsabilité du MAMROT, l'exercice financier va du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante.

LE CONTEXTE ET LE MANDAT DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT

Les centres locaux de développement (CLD) sont des organismes à but non lucratif selon les dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec, gérés par le milieu et placés sous l'autorité d'un conseil d'administration représentatif des différents partenaires locaux de l'emploi et de l'économie. La mission des CLD est de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux en vue de favoriser le développement de l'économie et la création d'emplois. On trouvera à l'annexe 1 la liste des CLD par région administrative.

Rappelons que les CLD ont été créés en 1998 à la suite de la mise en œuvre de la Politique de soutien au développement local et régional (avril 1997) et de la Loi sur le ministère des Régions (décembre 1997). Afin d'assurer l'efficacité et la cohérence dans le soutien à l'entrepreneuriat au niveau local, le gouvernement avait décidé d'accréditer, par territoire de MRC (ou de son équivalent), un seul organisme local de soutien aux entreprises, le centre local de développement ou CLD, qu'il contribuerait à financer.

On dénombre ainsi 120 CLD répartis dans toutes les régions du Québec, à raison d'un CLD par MRC. Cependant, Montréal en compte 18 du fait de la densité de sa population. Neuf de ces centres sont des corporations de développement économique communautaire (CDEC) qui ont été désignées pour agir à titre de CLD sur leur territoire. Les CDEC peuvent, en vertu de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), continuer à utiliser ce nom. Par décret gouvernemental, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) est devenu responsable de l'application de la compétence déléguée aux MRC en matière de CLD pour les régions de Montréal et de Laval. À cet égard, ses interlocuteurs sont la MRC de Laval et le conseil d'agglomération de Montréal – ce dernier étant assimilé alors à une MRC – à qui la Loi a confié la compétence en matière de CLD.

1.1 LES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES APPORTÉES À LA GOUVERNANCE

L'année 2004-2005 a marqué un tournant dans les rapports entre le gouvernement et les CLD. À la suite de l'adoption de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche en décembre 2003³, les MRC et les municipalités qui exercent des responsabilités de MRC ont acquis de nouvelles compétences en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat.

En effet, la Loi oblige les MRC à constituer ou à désigner un organisme existant qui agira à titre de centre local de développement. Dès le début de 2004, la presque totalité des MRC ont décidé de reconnaître et de désigner le CLD existant pour exercer les nouvelles compétences que la Loi venait de leur déléguer : les CLD relèvent donc des MRC (ou de leur équivalent), qui deviennent les partenaires du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et du Bureau de la Capitale-Nationale (BCN) dans le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat, selon leur région d'appartenance.

³ Devenue la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation en 2005.

Comme le prévoit la Loi, le ministre⁴ a conclu avec chaque MRC une entente de gestion ayant pour objet de définir les rôles et les responsabilités que le ministre confie à la MRC en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice. Les ententes de gestion Ministère – MRC – CLD qui ont prévalu entre 1998 et 2004 sont devenues des ententes bipartites Ministère – MRC. D’abord conclues pour une année, ces ententes ont été prolongées jusqu’à la fin de l’exercice financier 2007-2008 à la suite de la signature d’un avenant à l’entente.

Essentiellement, l’entente de gestion précise le montant de la contribution gouvernementale versée pour le financement des activités du CLD, de même que ses modalités de versement. L’entente définit également les compétences confiées à la MRC en matière de développement local, compétences qu’elle doit transférer au CLD, de même que les autres obligations de la MRC qui portent notamment sur la contribution financière dont les municipalités doivent s’acquitter pour le financement du CLD, sur la reddition de comptes, sur les modalités d’utilisation des contributions versées, etc.

1.2 LES PRINCIPAUX MANDATS DES CLD

Les principaux mandats des CLD consistent à :

- offrir l’ensemble des services de première ligne aux entreprises, notamment par leur regroupement ou leur coordination; cette offre de service pourra se faire, le cas échéant, en partenariat avec d’autres personnes ou organismes, notamment du secteur privé;
- élaborer un plan d’action local pour l’économie et l’emploi, en tenant compte notamment de l’entente-cadre de développement de la région ou du plan quinquennal de développement établi par la conférence régionale des élus (CRÉ) de leur territoire, et veiller à la réalisation de ce plan d’action local;
- élaborer, en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l’entrepreneuriat, y compris l’entrepreneuriat de l’économie sociale;
- agir en tant qu’organismes consultatifs auprès du centre local d’emploi (CLE) de leur territoire.

⁴ Il s’agit du ministre du Développement économique, de l’Innovation et de l’Exportation pour les 94 territoires de MRC placés sous sa responsabilité, de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire, pour les territoires des régions de Montréal et de Laval et du ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale pour les MRC de cette région.

Une vue d'ensemble des 120 CLD est présentée à l'annexe 1. Le tableau 1 indique le nombre de CLD par région.

TABEAU 1 NOMBRE DE CLD PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

RÉGIONS	CLD SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MDEIE	CLD SOUS LA LA RESPONSABILITÉ DU MAMROT	CLD SOUS LA LA RESPONSABILITÉ DU BUREAU DE LA CAPITALE-NATIONALE	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	8			8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5			5
Mauricie	6			6
Estrie	7			7
Outaouais	5			5
Abitibi-Témiscamingue	5			5
Côte-Nord	6			6
Nord-du-Québec	2			2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6			6
Chaudière-Appalaches	10			10
Lanaudière	6			6
Laurentides	8			8
Montérégie	15			15
Centre-du-Québec	5			5
Montréal		18		18
Laval		1		1
Capitale-Nationale			7	7
TOTAL	94	19	7	120

Plusieurs CLD exercent un mandat plus large que celui qui leur a été confié par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le MDEIE. Sur certains territoires, les activités de certains CLD sont étroitement liées à celles de leur arrondissement ou de leur MRC. En effet, l'arrondissement ou la MRC peut, selon l'article 91 de la Loi sur le MDEIE, confier certaines de ses activités aux CLD (par exemple par l'entremise de certaines SOLIDE), de même que le CLD peut donner, à des partenaires locaux, la sous-traitance de certains services. À titre d'exemple, à Montréal, le soutien des jeunes promoteurs a été confié par les CLD montréalais aux Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) du territoire.

1.3 LE FINANCEMENT DES CLD

En 1998, le gouvernement a décidé d'allouer une somme de 60 M\$ au financement des CLD. Cette somme était constituée d'une contribution non remboursable de 40,4 millions, devant être affectée aux budgets de fonctionnement des CLD ainsi qu'aux crédits destinés aux jeunes entrepreneurs et aux entreprises d'économie sociale. Par ailleurs, un montant de 19,6 M\$ a été consenti aux CLD sous forme de prêt pour les besoins du Fonds local d'investissement (FLI). Certaines variables tirées du recensement de 1996, telles que la population du territoire du CLD, le nombre de personnes à faible revenu et le nombre d'emplois à créer pour atteindre le plein emploi, ont été utilisées pour répartir ces fonds entre tous les CLD.

Au cours des années qui ont suivi, le budget des CLD (FLI exclu) s'est accru, atteignant 60,8 M\$ en 2007-2008. Diverses mesures adoptées par le gouvernement, notamment pour renforcer la capacité d'action des CLD ou pour accroître leurs activités et leur aide financière auprès de certaines clientèles particulières, expliquent cette hausse.

Le tableau 2 montre le financement total sous forme de contribution non remboursable (c'est-à-dire en excluant le FLI), dont les CLD auront bénéficié de 1998 à 2007, soit sur une période de 10 ans. Au total, la contribution du gouvernement du Québec aura été de 582,5 M\$, tandis que les contributions municipales se seront élevées à 277,6 M\$, pour une participation totale de 860 millions de dollars. Ainsi, le financement gouvernemental total correspond à 68 % des sommes nécessaires au financement des activités des CLD leur permettant de mener à bien leur mission, l'autre portion (32 %) provenant des municipalités qui font partie des MRC.

TABLEAU 2 FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DES CLD

Exercices financiers	FINANCEMENT DES CLD (Fonctionnement, économie sociale, jeunes promoteurs, etc.)				
	En millions de dollars			En pourcentage	
	Contribution gouvernementale	Contribution municipale ¹	Total	Contribution gouvernementale	Contribution municipale
1998-1999	38,8	25,6	64,4	60 %	40 %
1999-2000	46,3	25,6	71,8	64 %	36 %
2000-2001	55,8	26,6	82,5	68 %	32 %
2001-2002	61,0	27,3	88,3	69 %	31 %
2002-2003	62,7	27,8	90,5	69 %	31 %
2003-2004	61,6	28,8	90,4	68 %	32 %
2004-2005	60,1	28,9	89,0	68 %	32 %
2005-2006	62,4	28,9	91,3	68 %	32 %
2006-2007	62,2	29,0	91,1	68 %	32 %
2007-2008	71,7	29,1	100,8	71 %	29 %
TOTAL	582,5	277,6	860,0	68 %	32 %

¹ À ces montants peuvent s'ajouter des contributions municipales sous diverses formes (ressources, services, etc.).

L'ORGANISATION INTERNE DES CLD ET LEURS PARTENAIRES LOCAUX

Ce chapitre traite de l'organisation interne des CLD, notamment de la composition des conseils d'administration, des ressources humaines affectées à leur emploi et des mandats qu'ils confient aux organismes présents sur leur territoire.

2.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration d'un CLD⁵ doit comprendre des élus municipaux, des personnes issues du milieu des affaires et de l'économie sociale ainsi que, sans droit de vote, le député de l'Assemblée nationale de toute circonscription sur le territoire de laquelle le CLD a compétence. Le conseil comprend également, sans droit de vote, un responsable du CLD et le directeur du centre local d'emploi.

Le conseil d'administration des CLD comprend donc un groupe de sièges réservés à des membres votants et au moins trois sièges pour des membres non votants.

Les conseils d'administration

Au 31 décembre 2006, une moyenne de 18 personnes ont siégé au C. A. des CLD, soit un total de 2 165 (tableau 3). Au niveau régional, le nombre moyen de sièges par CLD varie entre 14 (Mauricie, Gaspésie, Centre-du-Québec) et 28 (Nord-du-Québec).

Du total des membres des conseils d'administration, 1 613 personnes avaient un droit de vote. Au niveau régional, le nombre moyen de votants par CLD varie entre 9 (Mauricie, Laval) et 23 (Nord-du-Québec). Le taux de participation moyen aux assemblées pour l'ensemble des CLD s'élève à 72 %. Au niveau régional, il varie entre 40 % (Nord-du-Québec) et 85 % (Mauricie).

⁵ Les exigences quant à la composition du conseil d'administration des CLD ont été considérablement modifiées. Il appartient à la MRC de désigner les membres du conseil d'administration du CLD selon les dispositions de l'article 94 de la Loi sur le MDEIE.

TABLEAU

3

**NOMBRE DE MEMBRES SIÉGEANT ET VOTANT AUX CONSEILS
D'ADMINISTRATION ET TAUX DE PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE 2006**

N°	RÉGIONS	CLD Nbre	NOMBRE DE SIÈGES		NOMBRE DE VOTANTS		Taux de participation/ CLD ¹
			Nbre moyen/ CLD	Total	Nbre moyen/ CLD	Total	
1	Bas-Saint-Laurent	8	16	124	11	91	80 %
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	16	81	12	58	69 %
3	Capitale-Nationale	7	21	145	15	105	69 %
4	Mauricie	6	14	84	9	56	85 %
5	Estrie	7	21	147	17	121	71 %
6	Montréal (2004) ²	16	21	328	15	241	72 %
7	Outaouais	5	20	102	14	69	72 %
8	Abitibi-Témiscamingue	5	17	85	13	65	69 %
9	Côte-Nord	6	17	101	13	77	67 %
10	Nord-du-Québec	2	28	56	23	46	40 %
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	14	83	11	65	75 %
12	Chaudière-Appalaches	10	18	180	14	135	75 %
13	Laval	1	17	17	9	9	70 %
14	Lanaudière	6	20	119	15	87	80 %
15	Laurentides	8	20	163	16	127	73 %
16	Montérégie	15	19	281	14	213	78 %
17	Centre-du-Québec	5	14	69	10	48	83 %
TOTAL		118	18	2165	14	1613	72 %

¹ Taux de participation = donnée fournie telle quelle, donc calculé par les CLD. Cette donnée fait référence à la présence aux assemblées.

² Les données de 2004 de la région de Montréal sont comparables à celles des autres régions, mais font référence à 16 CLD. Les données de 2005 et de 2006 sont différentes et couvrent des exercices financiers différents.

2.1.1 La représentativité des membres votants, des élus municipaux, des jeunes et des femmes au conseil d'administration

Au 31 décembre 2006, en moyenne 14 membres avaient un droit de vote par CLD, soit 75 % des sièges au C. A. (tableau 4).

Au niveau régional, le nombre de membres votants par CLD varie entre 9 (Laval) et 23 (Nord-du-Québec), soit une représentativité variant entre 56 % (Laval) et 82 % (Nord-du-Québec) des sièges.

En moyenne, le nombre d'élus municipaux par CLD est de 5, soit 25 % du conseil d'administration. Au niveau régional, le nombre d'élus municipaux par CLD varie entre 3 (Laval) et 7 (Estrie). Leur représentativité varie entre 18 % (Capitale-Nationale) et 41 % (Gaspésie) (tableau 4).

Le nombre de jeunes par CLD varie entre 0 et 2. Les jeunes représentent entre 0 % (Laval) et 11 % (Bas-Saint-Laurent) du nombre de sièges par conseil d'administration, soit une moyenne de 5 %. En moyenne, trois femmes occupent une place au C. A. dans chaque CLD, pour une représentativité de 17 %. Au niveau régional, le nombre de femmes par CLD varie entre 3 et 6, soit une représentativité variant entre 13 % (Lanaudière) et 26 % (Estrie, Montréal [2004], Côte-Nord) (tableau 4).

TABLEAU

4

REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES VOTANTS, DES ÉLUS MUNICIPAUX, DES JEUNES ET DES FEMMES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2006

N° RÉGIONS	CLD Nbre	REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES VOTANTS			REPRÉSENTATIVITÉ DES ÉLUS MUNICIPAUX			REPRÉSENTATIVITÉ DES JEUNES			REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES		
		Nbre moyen/ CLD	Ratio ¹	Total	Nbre moyen/ CLD	Ratio ¹	Total	Nbre moyen/ CLD	Ratio ¹	Total	Nbre moyen/ CLD	Ratio ¹	Total
1 Bas-Saint-Laurent	8	11	78 %	91	4	28 %	33	2	11 %	13	3	19 %	22
2 Saguenay- Lac-Saint-Jean	5	13	77 %	63	6	34 %	28	1	4 %	3	3	17 %	14
3 Capitale-Nationale	7	15	73 %	105	4	18 %	26	2	10 %	14	4	19 %	28
4 Mauricie	6	11	68 %	65	4	27 %	26	1	3 %	3	3	17 %	16
5 Estrie	7	17	81 %	120	7	34 %	51	1	5 %	8	5	26 %	38
6 Montréal (2004)	16	15	73 %	241	D.M.	D.M.	D.M.	1	4 %	13	5	26 %	84
7 Outaouais	5	14	70 %	69	6	31 %	31	2	9 %	9	3	17 %	17
8 Abitibi- Témiscamingue	5	13	74 %	65	4	24 %	21	2	9 %	8	3	18 %	16
9 Côte-Nord	6	13	84 %	80	6	36 %	34	2	9 %	9	4	26 %	25
10 Nord-du-Québec	2	23	82 %	46	6	21 %	12	2	7 %	4	6	21 %	12
11 Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	6	11	80 %	66	6	41 %	34	1	7 %	6	3	23 %	19
12 Chaudière- Appalaches	10	14	76 %	137	4	24 %	43	1	6 %	10	3	19 %	34
13 Laval	1	9	56 %	9	3	19 %	3	0	0 %	0	4	25 %	4
14 Lanaudière	6	14	70 %	83	6	32 %	38	1	3 %	4	3	13 %	16
15 Laurentides	8	16	79 %	129	6	30 %	50	1	6 %	10	5	23 %	37
16 Montérégie	15	14	74 %	207	6	34 %	94	0	3 %	7	3	18 %	51
17 Centre-du-Québec	5	10	72 %	48	4	30 %	20	0	3 %	2	3	21 %	14
TOTAL	118	14	75 %	1624	5	25 %	544	1	5 %	110	3	17 %	363

¹ Le ratio est calculé sur la base du nombre de membres siégeants.
D.M. = données manquantes.

2.1.2 L'évolution de la composition du conseil d'administration

Pour connaître l'évolution de la composition des conseils d'administration, ces derniers ont été répartis en trois groupes selon le nombre de membres votants, d'élus municipaux, de jeunes et de femmes.

Augmentation des petits C. A. (formés de 10 membres votants ou moins)

Entre 2004 et 2006, le nombre de petits conseils d'administration a augmenté de 13 % (tableau 5a). En 2006, ces derniers, formés de 10 membres votants ou moins, représentent 30 % du total. Tandis que le nombre de C. A. plus grands, formés de 11 membres votants et plus, a diminué de 6 % et 3 % selon la catégorie.

TABLEAU 5a ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION, DE 2004 À 2006

RÉPARTITION DES C.A. SELON LE NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	2004	2005	2006	TAUX DE CROISSANCE MOYEN
Moins de 10 membres votants	24 %	26 %	30 %	13 %
Entre 11 et 15 membres votants	46 %	42 %	41 %	-6 %
16 membres votants et plus	30 %	31 %	29 %	-3 %

Légère baisse de la représentativité des élus municipaux

En 2006, 70 % des conseils d'administration sont formés d'une minorité d'élus municipaux, c'est-à-dire que ces derniers y représentent moins de 50 % des membres votants. Depuis 2005, la représentativité des élus parmi ces C. A. a légèrement baissé (- 2 %) (tableau 5b). Les conseils d'administration formés d'une majorité d'élus municipaux, soit un nombre égal ou supérieur à 51 %, ont diminué de 4 % depuis 2005.

TABLEAU 5b ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLUS MUNICIPAUX AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION, DE 2005 À 2006*

RÉPARTITION DES C.A. SELON LE POURCENTAGE D'ÉLUS MUNICIPAUX	2005	2006	TAUX DE CROISSANCE
Moins de 30 % d'élus municipaux	26 %	26 %	-2 %**
Entre 31 % et 50 % d'élus municipaux	42 %	44 %	4 %
Plus de 51 % d'élus municipaux	31 %	30 %	-4 %

* Les données sont disponibles depuis 2005.

** Le taux de croissance peut ne pas correspondre aux pourcentages indiqués à cause de l'arrondissement des chiffres.

Diminution de la représentativité des jeunes et des femmes au sein des C. A.

Entre 2004 et 2006, le nombre de conseils d'administration n'ayant aucun jeune représentant a augmenté de 14 %. En 2006, ces conseils forment 36 % du total (tableau 5c). Également, le nombre de C. A. ayant moins ou plus de 10 % de jeunes représentants a diminué respectivement de 10 % et 5 %.

TABLEAU 5c ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION, DE 2004 À 2006

RÉPARTITION DES C.A. SELON LE POURCENTAGE DE JEUNES REPRÉSENTANTS	2004	2005	2006	TAUX DE CROISSANCE MOYEN
Aucun jeune	27 %	33 %	36 %	14 %
Moins de 10 % de jeunes	37 %	32 %	31 %	-10 %
10 % de jeunes et plus	35 %	34 %	33 %	-5 %

Le constat va dans le même sens pour la représentativité des femmes au sein des conseils d'administration. Entre 2004 et 2006, les C. A. ayant moins de 15 % de femmes représentantes ont augmenté de 9 %. En 2006, ces conseils représentent 22 % du total. Tandis que les C. A. comptant plus de 15 % et plus de 30 % de femmes ont diminué respectivement de 5 % et 1 % (tableau 5d).

TABLEAU 5d ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FEMMES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION, DE 2004 À 2006

RÉPARTITION DES C.A. SELON LE POURCENTAGE DE FEMMES REPRÉSENTANTES	2004	2005	2006	TAUX DE CROISSANCE MOYEN
Moins de 15 % de femmes	19 %	18 %	22 %	9 %
Entre 15 % et 30 % de femmes	38 %	48 %	35 %	-5 %
30 % de femmes et plus	43 %	34 %	43 %	-1 %

2.2 LES RESSOURCES HUMAINES ET LA MASSE SALARIALE

Les données colligées sur la masse salariale font référence à des années-personnes, sans égard aux caractéristiques ou à la fonction occupée. Par conséquent, les données salariales ne peuvent être analysées par catégorie d'emploi.

2.2.1 Les ressources affectées aux CLD

Au 31 décembre 2006, les CLD employaient 1 134 années-personnes et leur masse salariale totale était de 52 M\$ (tableau 6). En moyenne, 10 années-personnes sont à l'emploi d'un CLD. La masse salariale moyenne s'élève à 446 779 \$, pour un salaire moyen par personne de 46 490 \$ (tableau 6).

TABLEAU 6 PORTRAIT DE LA MASSE SALARIALE ET DES RESSOURCES HUMAINES AFFECTÉES DANS LES CLD AU 31 DÉCEMBRE 2006

N° RÉGIONS	CLD Nbre	RESSOURCES AU 31 DÉCEMBRE 2006		RESSOURCES AFFECTÉES PAR CLD AU 31 DÉCEMBRE 2006		
		Masse salariale	Nombre d'années-personnes	Nombre moyen d'années-personnes	Salaire moyen/personne	Masse salariale moyenne/année
1 Bas-Saint-Laurent	8	3 383 969 \$	88	11	38 542 \$	422 996 \$
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	2 631 661 \$	54	11	48 734 \$	526 332 \$
3 Capitale-Nationale	7	4 420 293 \$	107	15	41 311 \$	631 470 \$
4 Mauricie	6	2 646 188 \$	55	9	48 438 \$	441 031 \$
5 Estrie	7	4 131 500 \$	95	14	43 489 \$	590 214 \$
6 Montréal	18	5 062 252 \$	101	6	50 121 \$	316 391 \$
7 Outaouais	5	3 213 879 \$	58	12	55 894 \$	642 776 \$
8 Abitibi-Témiscamingue	5	2 384 301 \$	52	10	46 297 \$	476 860 \$
9 Côte-Nord	6	2 093 750 \$	46	8	45 516 \$	348 958 \$
10 Nord-du-Québec	2	142 283 \$	3	2	47 428 \$	71 142 \$
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	2 039 225 \$	42	7	48 553 \$	339 871 \$
12 Chaudière-Appalaches	10	3 911 167 \$	87	9	44 714 \$	391 117 \$
13 Laval	1	1 085 971 \$	18	18	60 332 \$	1 085 971 \$
14 Lanaudière	6	2 347 424 \$	52	9	45 581 \$	391 237 \$
15 Laurentides	8	3 416 555 \$	77	10	44 371 \$	427 069 \$
16 Montérégie	15	7 227 944 \$	145	10	49 865 \$	481 863 \$
17 Centre-du-Québec	5	2 581 513 \$	55	11	46 767 \$	516 303 \$
TOTAL	120	52 719 875 \$	1 134	10	46 490 \$	446 779 \$

Au niveau régional, le nombre d'années-personnes varie entre 2 (Nord-du-Québec) et 18 personnes (Laval) et le salaire moyen par personne se situe entre 38 542 \$ (Bas-Saint-Laurent) et 60 332 \$ (Laval) (tableau 6).

2.2.2 L'évolution de la masse salariale

Entre 2004 et 2006, la masse salariale annuelle est passée de 48,2 M\$ à 52,7 M\$, ce qui correspond à une augmentation moyenne de 4,5 % (tableau 7).

TABLEAU 7 ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE AFFECTÉE DANS LES CLD, DE 2004 À 2006

N° RÉGIONS		CLD Nbre	MASSE SALARIALE AFFECTÉE PAR CLD, 2004-2006			Taux de croissance moyen
			2004	2005	2006	
1	Bas-Saint-Laurent	8	3 086 603 \$	3 307 085 \$	3 383 969 \$	4,7 %
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	2 415 009 \$	2 317 373 \$	2 631 661 \$	4,4 %
3	Capitale-Nationale	7	4 356 858 \$	4 400 000 \$	4 420 293 \$	0,7 %
4	Mauricie	6	2 583 002 \$	2 607 333 \$	2 646 188 \$	1,2 %
5	Estrie	7	3 558 364 \$	3 636 060 \$	4 131 500 \$	7,8 %
6	Montréal	18	4 537 252 \$	5 467 747 \$	5 062 252 \$	5,6 %
7	Outaouais	5	3 000 000 \$	3 300 704 \$	3 213 879 \$	3,5 %
8	Abitibi-Témiscamingue	5	2 191 220 \$	2 271 682 \$	2 384 301 \$	4,3 %
9	Côte-Nord	6	1 674 055 \$	2 004 198 \$	2 093 750 \$	11,8 %
10	Nord-du-Québec	2	98 992 \$	138 189 \$	142 283 \$	19,9 %
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	1 999 841 \$	1 968 979 \$	2 039 225 \$	1,0 %
12	Chaudière-Appalaches	10	3 940 778 \$	3 859 828 \$	3 911 167 \$	-0,4 %
13	Laval	1	794 437 \$	890 389 \$	1 085 971 \$	16,9 %
14	Lanaudière	6	2 102 419 \$	2 268 200 \$	2 347 424 \$	5,7 %
15	Laurentides	8	3 180 094 \$	3 203 497 \$	3 416 555 \$	3,7 %
16	Montérégie	15	6 468 027 \$	6 937 391 \$	7 227 944 \$	5,7 %
17	Centre-du-Québec	5	2 247 117 \$	2 493 611 \$	2 581 513 \$	7,2 %
TOTAL		120	48 234 068 \$	51 072 266 \$	52 719 875 \$	4,5 %

Au niveau régional, le taux de croissance moyen varie entre – 0,4 % (Chaudière-Appalaches) et 19,9 % (Nord-du-Québec).

Estimation de la proportion de la masse salariale sur les dépenses totales

À titre indicatif, une estimation de la proportion de la masse salariale sur les dépenses totales a été réalisée à partir d'une compilation spéciale des états financiers 2006 des CLD placés sous la responsabilité du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (n = 94). Les salaires et les charges sociales représentent 51,3 % des dépenses de fonctionnement, soit 42,2 M\$ sur un montant total de 82,3 M\$.

Les autres dépenses de fonctionnement sont associées aux coûts de loyer (2,6 %), aux honoraires professionnels (2,7 %), aux amortissements (1,3 %) et à plusieurs autres charges, telles que les frais de déplacement, les frais de bureau, les coûts de formation, les assurances, les télécommunications, qui s'élèvent à 42,2 %.

2.2.3 Les caractéristiques du personnel au 31 décembre 2006

Les données dont il est question ici renvoient au personnel des CLD en poste au 31 décembre 2006. Il ne s'agit donc plus d'années-personnes. Ainsi, le personnel a été ventilé selon trois catégories d'emploi, soit le personnel affecté aux tâches de soutien technique ou administratif ou au secrétariat, les professionnels et le personnel dirigeant ou d'encadrement. En ce qui concerne les professionnels, cette catégorie d'emploi possède un diplôme universitaire et est responsable des divers services d'accompagnement, de soutien technique et financier auprès de la clientèle.

Au 31 décembre 2006, un total de 1 599 personnes sont à l'emploi de l'ensemble des CLD. De ces personnes, 29 % sont des techniciens, 59 % des professionnels et 12 % des dirigeants (tableau 8).

TABLEAU 8 RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2006

CARACTÉRISTIQUES DU PERSONNEL EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE							
N° RÉGIONS	Technicien	Professionnel	Dirigeant	Total	Technicien	Professionnel	Dirigeant
1 Bas-Saint-Laurent	22	76	11	109	19 %	71 %	10 %
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	25	40	8	73	24 %	62 %	14 %
3 Capitale-Nationale	43	78	10	131	33 %	59 %	8 %
4 Mauricie	14	51	6	71	19 %	72 %	8 %
5 Estrie	41	60	26	127	35 %	46 %	19 %
6 Montréal (2004)*	46	87	23	156	29 %	56 %	15 %
7 Outaouais	19	52	12	83	22 %	65 %	13 %
8 Abitibi-Témiscamingue	28	41	6	75	40 %	52 %	7 %
9 Côte-Nord	12	42	9	63	19 %	70 %	11 %
10 Nord-du-Québec	2	3	1	6	43 %	43 %	14 %
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12	43	7	62	19 %	69 %	12 %
12 Chaudière-Appalaches	43	89	12	144	33 %	58 %	9 %
13 Laval	5	16	2	23	22 %	70 %	9 %
14 Lanaudière	15	54	7	76	18 %	72 %	10 %
15 Laurentides	62	47	11	120	34 %	52 %	14 %
16 Montérégie	53	117	27	197	24 %	63 %	14 %
17 Centre-du-Québec	20	53	10	83	29 %	58 %	13 %
TOTAL	462	949	188	1 599	29 %	59 %	12 %

* Pour la région de Montréal, les données sont disponibles pour l'année 2004 seulement.

Au niveau régional, le pourcentage des techniciens varie entre 18 % (Lanaudière) et 43 % (Nord-du-Québec), celui des professionnels se situe entre 43 % (Nord-du-Québec) et 72 % (Mauricie, Lanaudière) et le pourcentage des dirigeants entre 7 % (Abitibi-Témiscamingue) et 19 % (Estrie) (tableau 8).

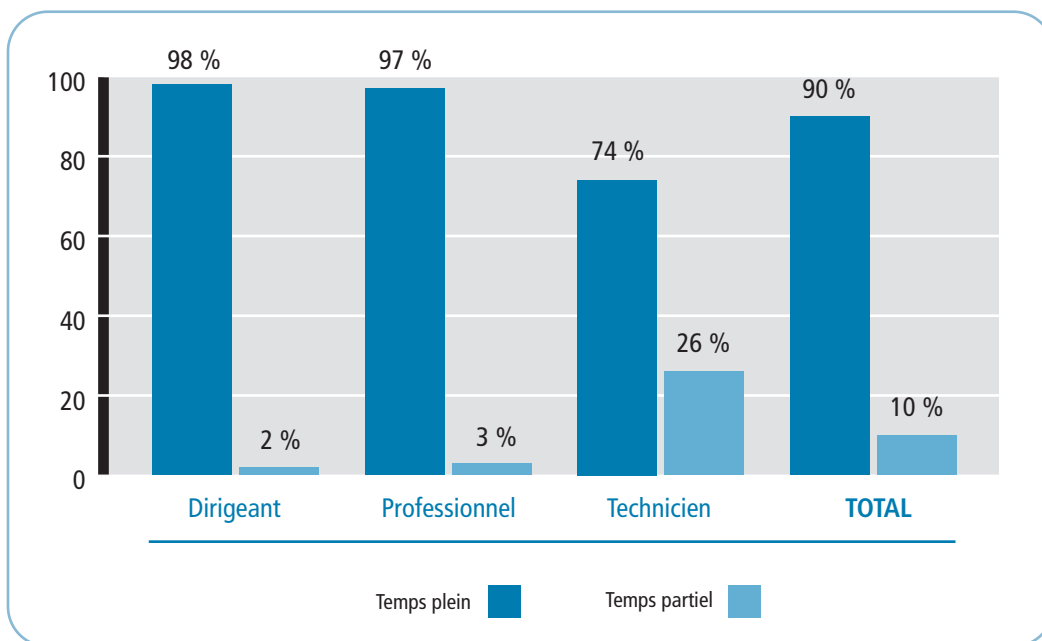
2.2.4 Le statut des emplois au 31 décembre 2006

On considère ici qu'un emploi à temps plein correspond à 35 heures et plus par semaine. Par conséquent, le nombre d'années-personnes à l'emploi du CLD équivaut à 1 820 heures de travail par année.

10 % du personnel est à temps partiel, et cette proportion augmente à 26 % chez les techniciens

Une minorité de l'ensemble du personnel est à temps partiel, soit 10 %. Cependant, cette proportion atteint 26 % chez les employés de soutien technique et administratif (graphique 1).

GRAPHIQUE 1 STATUT DES EMPLOIS TOTAUX EN 2006



2.3 LES MONTANTS ET LES RESSOURCES AFFECTÉS AUX ENTENTES DE SERVICE

Ainsi que le prévoit la Loi, les CLD doivent offrir des services de première ligne à l'entrepreneuriat local. Cette offre de service peut se faire en partenariat avec d'autres organismes dans le cadre d'ententes de service. Par exemple, les CLD de Montréal ont recours aux Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) pour des services associés à la mesure jeunes promoteurs.

Entre 2004 et 2006, un montant total de 12,2 M\$ a été affecté à 426 ententes de service (tableau 9). Au niveau régional, le montant affecté annuellement se situe entre 25 858 \$ (Gaspésie) et 548 749 \$ (Outaouais), pour une moyenne de 252 461 \$.

Par CLD, le nombre d'ententes conclues annuellement varie entre 1 (Capitale-Nationale, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mauricie, Chaudière-Appalaches) et 15 (Outaouais) pour une moyenne de 4. Le montant moyen par entente se situe à 28 703 \$.

Les ressources externes exprimées en nombre de personnes par an varient entre 1 (Mauricie, Gaspésie) et 16 (Outaouais), pour un nombre moyen annuel de 4 personnes.

Les relations qu'entretiennent les CLD avec des organismes du milieu

Dans la reddition de comptes annuelle, les CLD doivent mentionner les autres organismes qui donnent des services d'aide à l'entrepreneuriat sur leur territoire respectif. Les CLD doivent aussi indiquer de quel type d'organisme il s'agit : services municipaux de développement économique, SADC, fonds d'investissement, etc. De plus, les CLD doivent préciser quel type de relation ils entretiennent avec ces organismes.

TABLEAU 9 MONTANTS ET RESSOURCES HUMAINES AFFECTÉS AUX ENTENTES DE SERVICE EXTERNES, DE 2004 À 2006

N° RÉGIONS	CLD	MONTANT VERSÉ ENTRE 2004 ET 2006 DANS LE CADRE D'ENTENTES DE SERVICE				Nbre total d'ententes	ENTENTES DE SERVICE PAR CLD				
		2004	2005	2006	Total		Montant moyen/an	Nbre moyen d'ententes/CLD	Montant moyen/entente	Ressource externes/personne/an	
1	Bas-Saint-Laurent	8	47 060 \$	219 386 \$	137 304 \$	403 750 \$	36	134 583 \$	4	11 215 \$	5
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	430 757 \$	370 590 \$	287 705 \$	1 089 052 \$	42	363 017 \$	8	25 930 \$	8
3	Capitale-Nationale	7	56 698 \$	33 807 \$	324 748 \$	415 253 \$	39	138 418 \$	1	10 648 \$	6
4	Mauricie	6	231 502 \$	122 397 \$	70 000 \$	423 899 \$	8	141 300 \$	1	52 987 \$	1
5	Estrie	7	526 560 \$	357 980 \$	385 300 \$	1 269 840 \$	20	423 280 \$	3	63 492 \$	3*
6	Montréal (2004)*	16	866 742 \$	D.M.	D.M.	D.M.	41	D.M.	3	331 767 \$	3
7	Outaouais	5	496 766 \$	520 949 \$	628 531 \$	1 646 246 \$	80	548 749 \$	15	20 578 \$	16
8	Abitibi-Témiscamingue	5	48 757 \$	66 948 \$	60 261 \$	175 966 \$	8	58 655 \$	2	21 996 \$	2
9	Côte-Nord	6	350 350 \$	106 000 \$	112 000 \$	568 350 \$	12	189 450 \$	2	47 363 \$	2
10	Nord-du-Québec	2	33 647 \$	53 647 \$	53 647 \$	140 941 \$	3	46 980 \$	9	46 980 \$	2
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	36 675 \$	3 500 \$	37 400 \$	77 575 \$	3	25 858 \$	1	25 858 \$	1
12	Chaudière-Appalaches	10	70 705 \$	35 199 \$	11 020 \$	116 924 \$	15	38 975 \$	1	7 795 \$	2
13	Laval	1	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.	0	D.M.	D.M.
14	Lanaudière	6	81 976 \$	161 328 \$	91 976 \$	335 280 \$	11	111 760 \$	3	30 480 \$	2
15	Laurentides	8	569 830 \$	341 053 \$	295 029 \$	1 205 912 \$	38	401 971 \$	3	31 735 \$	5
16	Montérégie	15	822 302 \$	764 309 \$	704 252 \$	2 290 863 \$	60	763 621 \$	5	38 181 \$	4
17	Centre-du-Québec	5	270 392 \$	458 833 \$	471 679 \$	1 200 904 \$	10	400 301 \$	5	120 090 \$	2
TOTAL		118	4 940 719 \$	3 615 926 \$	3 670 852 \$	12 227 497 \$	426	252 461 \$	0	28 703 \$	4

* Pour Montréal, les données sont disponibles pour l'année 2004 seulement. D.M. = données manquantes.

En 2006, les CLD ont identifié 912 organismes non gouvernementaux offrant des services de soutien technique ou financier auprès de l'entrepreneuriat local; en moyenne, cela correspond à 9 organismes par CLD (tableau 10).

TABLEAU 10 **PORTRAIT RÉGIONAL DES ORGANISMES AVEC LESQUELS LES CLD ENTRETIENNENT DES RELATIONS EN 2006**

N° RÉGIONS	Nbre de CLD ayant répondu ¹	Nbre d'organismes identifiés par CLD ²	Moyenne / CLD	TYPES DE RELATIONS AVEC LES ORGANISMES MENTIONNÉS			
				Ententes de service	Régulières	Occasionnelles	Aucune
1 Bas-Saint-Laurent	8	88	11	13 %	45 %	41 %	1 %
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	4	70	18	7 %	53 %	39 %	1 %
3 Capitale-Nationale	6	25	4	16 %	16 %	64 %	4 %
4 Mauricie	6	38	6	3 %	58 %	37 %	3 %
5 Estrie	6	63	11	3 %	60 %	37 %	0 %
6 Montréal (2004)*	16	89	6	0 %	0 %	0 %	24 %
7 Outaouais	4	25	6	48 %	16 %	36 %	0 %
8 Abitibi-Témiscamingue	5	37	7	14 %	38 %	49 %	0 %
9 Côte-Nord	5	42	8	31 %	17 %	50 %	2 %
10 Nord-du-Québec	2	12	6	50 %	33 %	8 %	8 %
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	47	8	17 %	45 %	30 %	9 %
12 Chaudière-Appalaches	10	73	7	11 %	33 %	55 %	1 %
13 Laval	1	4	4	0 %	100 %	0 %	0 %
14 Lanaudière	6	52	9	6 %	38 %	52 %	4 %
15 Laurentides	8	57	7	7 %	39 %	53 %	2 %
16 Montérégie	15	126	8	19 %	43 %	33 %	5 %
17 Centre-du-Québec	5	64	13	5 %	31 %	61 %	3 %
TOTAL	113	912	9	13%	41 %	43 %	3 %

¹ Cinq CLD n'ont pas fourni la liste des organismes présents sur leur territoire.

² Certains organismes ont été mentionnés par plus d'un CLD, puisqu'ils exercent leurs activités sur des territoires plus grands que ceux des CLD.

* Pour Montréal, les données sont disponibles pour l'année 2004 seulement.

Parmi les organismes les plus souvent nommés, une seule catégorie exerce des activités très similaires à celles des CLD sur un territoire équivalent. Il s'agit des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et des Centres d'aide aux entreprises (CAE), tous deux financés par le gouvernement fédéral. Près de 85 % des CLD nomment un et parfois deux de ces organismes présents sur leur territoire avec lesquels ils ont une entente de service ou entretiennent des relations régulières dans un peu moins de 70 % des cas.

Tous les autres organismes mentionnés n'exercent qu'en partie des activités similaires à celles des CLD. Il peut s'agir par exemple : de corporations de développement économique locales présentes dans certaines municipalités et qui font du soutien technique; de sociétés locales d'investissement pour le développement de l'emploi (SOLIDE) qui offrent presque exclusivement du soutien financier; d'organismes qui fournissent un soutien technique ou financier, et parfois les deux, à un entrepreneuriat particulier, comme les carrefours jeunesse-emploi (CJE) à qui il arrive d'appuyer techniquement les jeunes entrepreneurs; ou encore de coopératives de développement régional (CDR) qui complètent le travail des CLD auprès des coopératives.

Le tableau 11 présente, dans l'ordre, les organismes les plus souvent cités, de même que le principal type de relation qu'entretiennent les CLD concernés avec ceux-ci.

TABLEAU 11 **PORTRAIT DES ORGANISMES DU MILIEU ET DES TYPES DE RELATIONS QU'ENTRETIENNENT LES CLD, 2006**

NBRE DE CLD CONCERNÉS	%	TYPES D'ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES D'AIDE À L'ENTREPRENEURIAT LES PLUS SOUVENT CITÉS PAR LES CLD	PRINCIPAL TYPE DE RELATION
82	85	Société d'aide au développement des collectivités (SADC) et Centre d'aide aux entreprises (CAE)	Ententes de service ou relations régulières dans 69 % des cas
82	85	Carrefour jeunesse-emploi (CJE)	Ententes de service ou relations régulières dans 54 % des cas
76	78	Chambre de commerce ou association de gens d'affaires ou jeune chambre de commerce	Relations occasionnelles dans 54 % des cas
69	71	Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) et Fonds local d'investissement (FLI)	Ententes de service ou relations régulières dans 82 % des cas
39	40	Corporation de développement économique, commissariat industriel	Ententes de service ou relations régulières dans 58 % des cas
38	39	Corporation de développement touristique	Ententes de service ou relations régulières dans 60 % des cas
36	37	Corporation de développement communautaire	Relations occasionnelles dans 56 % des cas
31	32	Corporation de développement des exportations	Ententes de service ou relations régulières dans 50 % des cas
25	26	Services municipaux ou paramunicipaux de développement économique	Relations occasionnelles dans 48 % des cas

LES SERVICES DE SOUTIEN TECHNIQUE À L'ENTREPRENEURIAT LOCAL

Les services de soutien technique fournis par les CLD à l'entrepreneuriat local occupent une part importante de leurs activités courantes. Pour le bénéfice des lecteurs, nous devons préciser que les actions des CLD vont au-delà de la réalisation de ce mandat. En effet, diverses activités effectuées en amont des projets d'entreprises mobilisent une partie substantielle des ressources, tout comme les activités en dehors des services de soutien à l'entrepreneuriat, telles que l'animation du milieu, la participation à divers groupes ou comités de développement local.

Malgré l'importance de ces activités connexes, le présent chapitre examine particulièrement l'aspect quantitatif du soutien technique accordé par les CLD, l'abordant sous l'angle des dossiers traités. Chaque année, dans le cadre de leur reddition de comptes, les CLD doivent indiquer le nombre de dossiers traités au cours de l'année de référence. On entend par dossier traité tout projet d'entreprise ayant bénéficié pendant l'année d'un service technique ou financier en vue de démarrer, consolider ou développer une entreprise. Pour être considéré, le service fourni doit aller au-delà d'une simple demande d'information.

Le nombre de dossiers traités indique partiellement le volume de travail

Le nombre de dossiers traités est un indicateur qui mesure partiellement le volume de travail du CLD en matière de soutien à l'entrepreneuriat local. Il indique le nombre de dossiers actifs en cours d'année. Il peut s'agir de nouveaux dossiers, de dossiers déjà ouverts et pour lesquels le CLD ajoute un service-conseil ou d'un dossier qui a fait l'objet d'une aide financière dans le passé et qui maintenant fait l'objet d'un suivi ou d'un accompagnement ou de tout autre type de service de soutien.

3.1 LES DOSSIERS TRAITÉS PAR LES CLD

Au cours des trois dernières années, un total de 91 327 dossiers ont été traités par les CLD (tableau 12).

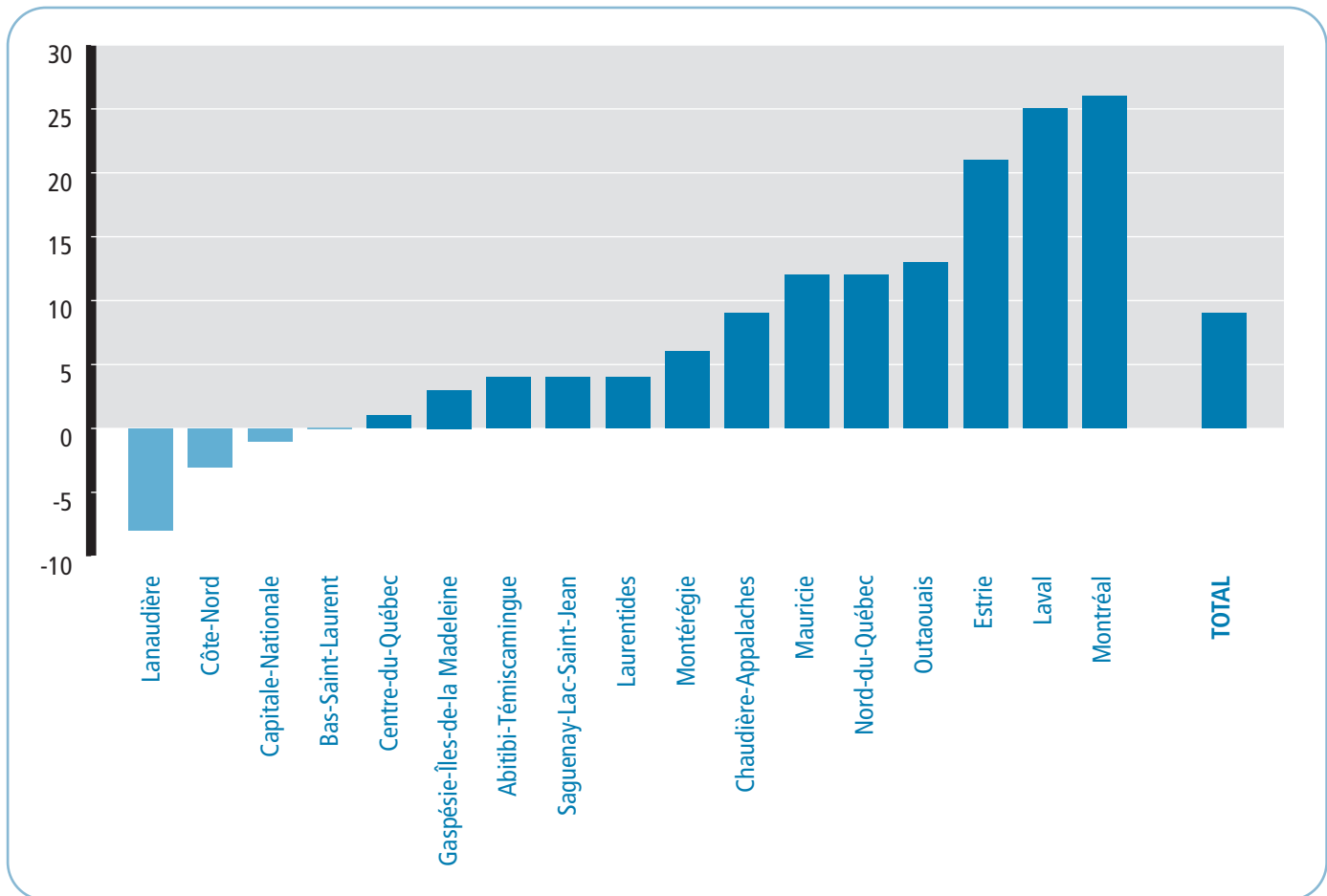
En moyenne, les CLD ont traité 265 dossiers par année. Au niveau régional, le nombre moyen de dossiers traités annuellement varie entre 386 (Nord-du-Québec) et 5 665 (Montréal). Par CLD, il varie entre 134 (Côte-Nord) et 633 (Laval).

Augmentation du nombre de dossiers traités dans presque toutes les régions

Le graphique 2 présente le taux de croissance moyen, pour la période triennale, du nombre de dossiers traités par année, par ordre croissant (du taux le plus faible au plus élevé). Depuis 2004, le nombre de dossiers traités annuellement par l'ensemble des CLD a augmenté de 9,3 %. Au niveau régional, 13 des 17 régions affichent une augmentation. Pour ces dernières, le taux de croissance moyen varie entre 1 % (Centre-du-Québec) et 26 % (Laval, Montréal) (graphique 2).

N° RÉGIONS	CLD	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS, 2004-2006				NOMBRE MOYEN DE DOSSIERS TRAITÉS	
		2004	2005	2006	Total	Nbre moyen/ région/an	Nbre moyen/ CLD/an
1 Bas-Saint-Laurent	8	1 594	1 479	1 594	4 667	1556	194
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	1 747	1 758	1 892	5 397	1799	360
3 Capitale-Nationale	7	1 666	1 990	1 639	5 295	1765	294
4 Mauricie	6	1 008	1 175	1 264	3 447	1149	192
5 Estrie	7	1 446	1 622	2 129	5 197	1732	247
6 Montréal*	16	4 395	5 600	7 000	16 995	5665	378
7 Outaouais	5	1 064	1 059	1 366	3 489	1163	233
8 Abitibi-Témiscamingue	5	1 132	1 059	1 222	3 413	1138	228
9 Côte-Nord	6	733	996	686	2 415	805	134
10 Nord-du-Québec	2	347	373	438	1 158	386	193
11 Gaspésie-Îles- de-la-Madeleine	6	959	1 135	1 015	3 109	1036	173
12 Chaudière-Appalaches	10	2 459	2 710	2 930	8 099	2700	300
13 Laval	1	511	588	800	1 899	633	633
14 Lanaudière	6	1 582	1 413	1 331	4 326	1442	240
15 Laurentides	8	1 894	2 174	2 056	6 124	2041	255
16 Montérégie	15	4 051	4 559	4 552	13 162	4387	292
17 Centre-du-Québec	5	1 030	1 048	1 057	3 135	1045	209
TOTAL	118	27 618	30 738	32 971	91 327	1 791	265

* Les données de 2005 et 2006 des CLD de Montréal proviennent d'une autre source d'information. Elles font référence à une définition différente. Il est question ici du nombre d'interventions. Il peut y avoir une ou plusieurs interventions en lien avec un même dossier traité.



3.2 LES TYPES DE SERVICES DE SOUTIEN TECHNIQUE À L'ENTREPRENEURIAT

Le soutien technique touche divers aspects de l'aide à l'entrepreneuriat. Aux fins de la reddition de comptes, six catégories ont été retenues :

- 1) les services de consultation, d'orientation et de référence;
- 2) l'élaboration de plans d'affaires et d'études de pré faisabilité;
- 3) l'accompagnement et le suivi d'entreprises;
- 4) la formation en entrepreneuriat;
- 5) la recherche de financement;
- 6) les autres services.

Pour être comptabilisé, un dossier traité doit avoir fait l'objet d'un ou de plusieurs services de soutien technique pendant l'année de référence, **que le projet se concrétise ou non**. Pour être considérée, l'action du CLD doit aller au-delà d'une simple demande d'information.

Entre 2004 et 2006, un total de 147 464 services de soutien technique ont été offerts par les CLD soit l'équivalent de 1,6 type de services techniques par dossier traité (tableau 13).

TABEAU 13 TYPES DE SERVICES DE SOUTIEN TECHNIQUE OFFERTS PAR LES CLD, 2004-2006

		SERVICES DE SOUTIEN TECHNIQUE, 2004-2006						
N°	RÉGIONS	Consultation, orientation et référence	Accompagnement et suivi	Plan d'affaires et étude de pré faisabilité	Recherche de financement	Formation	Autres services	Grand total
1	Bas-Saint-Laurent	35 %	19 %	18 %	14 %	8 %	7 %	8 906
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	50 %	15 %	14 %	11 %	2 %	8 %	9 471
3	Capitale-Nationale	33 %	20 %	15 %	15 %	2 %	14 %	5 764
4	Mauricie	27 %	14 %	28 %	21 %	4 %	6 %	5 174
5	Estrie	29 %	16 %	19 %	14 %	13 %	8 %	8 270
6	Montréal*	25 %	25 %	15 %	15 %	15 %	5 %	25 000
7	Outaouais	43 %	17 %	13 %	15 %	5 %	7 %	6 099
8	Abitibi-Témiscamingue	28 %	19 %	19 %	14 %	7 %	12 %	5 341
9	Côte-Nord	46 %	18 %	16 %	13 %	1 %	6 %	3 316
10	Nord-du-Québec	39 %	10 %	21 %	18 %	4 %	8 %	1 251
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	32 %	18 %	13 %	19 %	3 %	14 %	8 208
12	Chaudière-Appalaches	32 %	22 %	17 %	14 %	4 %	11 %	11 413
13	Laval	25 %	22 %	8 %	9 %	20 %	15 %	2 105
14	Lanaudière	29 %	19 %	15 %	15 %	14 %	8 %	10 299
15	Laurentides	23 %	16 %	14 %	18 %	12 %	18 %	11 124
16	Montréal	33 %	17 %	17 %	14 %	7 %	13 %	20 895
17	Centre-du-Québec	28 %	15 %	18 %	20 %	4 %	16 %	4 828
TOTAL		30 %	20 %	15 %	15 %	10 %	10 %	147 464

* Pour Montréal, les données 2005 et 2006 ont été estimées, car elles font référence à une définition et à une période différentes.

Le service de consultation et d'orientation occupe près du tiers de l'ensemble du soutien technique

Parmi les six catégories de services répertoriées, les services les plus largement dispensés sont des services de consultation, d'orientation ou de référence auprès des entrepreneurs (tableau 13). Ce type de services a été fourni dans une proportion de 30 %; suivent, dans des proportions moindres, les services d'accompagnement et de suivi (20 %), d'élaboration de plans d'affaires et d'études de préfaisabilité (15 %), l'aide à la recherche de financement (15 %), la formation en entrepreneuriat (10 %) et d'autres types de services (10 %).

Les besoins de soutien technique diffèrent d'une région à l'autre

Les données agrégées au niveau régional montrent quelques écarts par rapport à la répartition globale des six catégories de services déjà présentée.

Dans certaines régions, le service de consultation est proportionnellement plus répandu : 43 % et plus pour les régions du Saguenay, de l'Outaouais et de la Côte-Nord. Le service relatif aux plans d'affaires est proportionnellement plus important en Mauricie (28 %). Du côté du service de formation, Laval se démarque par une proportion supérieure à la répartition globale (20 %) (tableau 13). Le service d'accompagnement et de suivi s'éloigne peu de la répartition globale (20 %), à l'exception du Nord-du-Québec (10 %). La recherche de financement offerte dans les régions demeure un service proche de la répartition globale (15 %).

3.3 LA MESURE SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS AUTONOMES (STA)

En partenariat avec Emploi-Québec, les CLD gèrent la mesure Soutien aux travailleurs autonomes (STA). Ainsi, Emploi-Québec adresse aux CLD des personnes désireuses de s'inscrire dans une démarche en vue de démarrer leur entreprise en devenant travailleurs autonomes. Moyennant une contribution financière d'Emploi-Québec pour les services accordés, les CLD accompagnent ces personnes et les soutiennent dans le processus de démarrage de leur entreprise pendant une période qui peut s'étendre sur plusieurs semaines. Les personnes inscrites à la mesure STA peuvent recevoir un soutien financier d'Emploi-Québec. Dans le cas des CLD de Montréal, les services aux participants de cette mesure sont offerts par les SAJE en collaboration avec les centres locaux d'emploi (CLE) et les CLD.

3.3.1 Les dossiers STA traités

Un dossier traité sur sept concerne le Soutien aux travailleurs autonomes (STA)

Depuis 2004, les CLD ont traité un total de 13 663 dossiers dans le cadre du Soutien aux travailleurs autonomes (tableau 14). Ce nombre représente 13 % du total des dossiers traités entre 2004 et 2006. En moyenne, un CLD traite 40 dossiers STA par année. Au niveau régional, le nombre moyen varie entre 12 (Nord-du-Québec) et 96 (Laval) (tableau 14).

TABLEAU 14 NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS DANS LE CADRE DE LA MESURE STA

N° RÉGIONS	CLD	NOMBRE DE DOSSIERS STA TRAITÉS 2004-2006				NOMBRE MOYEN DE DOSSIERS TRAITÉS	
		2004	2005	2006	Total	Nbre moyen/ région/an	Nbre moyen/ CLD/an
1 Bas-Saint-Laurent	8	256	219	208	683	228	28
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	228	263	565	1 056	352	70
3 Capitale-Nationale	7	179	398	445	1 022	341	49
4 Mauricie	6	228	183	132	543	181	30
5 Estrie	7	198	236	249	683	228	33
6 Montréal*	16	700	800	850	2 350	783	49
7 Outaouais	5	242	224	395	861	287	57
8 Abitibi-Témiscamingue	5	157	121	135	413	138	28
9 Côte-Nord	6	109	99	115	323	108	18
10 Nord-du-Québec	2	4	45	24	73	24	12
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	137	123	113	373	124	21
12 Chaudière-Appalaches	10	294	290	257	841	280	28
13 Laval	1	122	94	73	289	96	96
14 Lanaudière	6	216	243	129	588	196	33
15 Laurentides	8	315	345	379	1 039	346	43
16 Montérégie	15	767	681	583	2 031	677	45
17 Centre-du-Québec	5	198	170	127	495	165	33
TOTAL	118	4 350	4 534	4 779	13 663	286	40

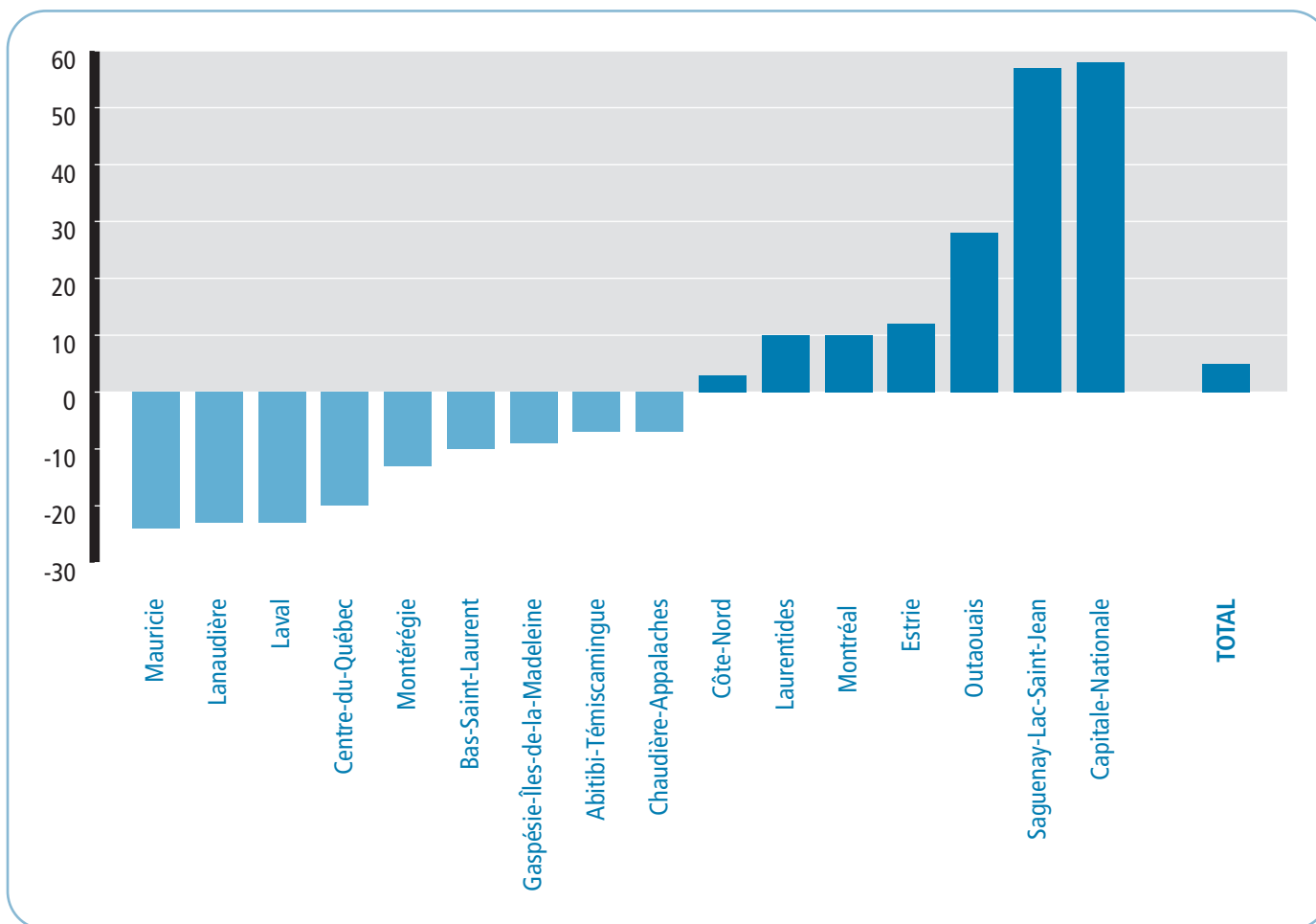
*Montréal : données estimées pour les années 2005-2006 et 2006-2007

3.3.2 L'évolution des dossiers STA

Depuis 2004, le nombre de dossiers STA a diminué dans neuf régions

En 2004, le nombre annuel de dossiers traités par les CLD est passé de 4 350 à 4 779 (tableau 14). Le graphique 3 présente le taux de croissance moyen du nombre de dossiers STA traités par année, par ordre croissant (du taux le plus faible au plus élevé) pour la période triennale. Le taux de croissance moyen pour l'ensemble des régions s'établit à 4,5 %. Malgré ce taux, neuf régions affichent un taux de croissance négatif. Ainsi, pour ces régions, on note une diminution du nombre de dossiers STA traités par année.

GRAPHIQUE 3 TAUX DE CROISSANCE MOYEN DU NOMBRE DE DOSSIERS STA TRAITÉS ENTRE 2004 ET 2006



LES AIDES FINANCIÈRES ACCORDÉES PAR LES CLD

4.1 LES MODIFICATIONS DE LA GESTION DES MESURES D'AIDE FINANCIÈRE

Au moment de la mise en place des CLD en 1998, une partie des fonds consentis sous forme de subventions devait être allouée à des activités bien précises. Essentiellement, il s'agissait du Fonds jeunes promoteurs (FJP) et du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS). Chacun de ces fonds avait ses objectifs et son cadre normatif propres.

Depuis 2004, les CLD décident de l'affectation du financement par une enveloppe intégrée

En 2004, une enveloppe intégrée est consentie aux CLD. Dès lors, les CLD décident, annuellement, selon leurs priorités de développement, de l'affectation des montants qu'ils reçoivent. Les sommes reçues de la MRC, et indirectement du gouvernement, sont principalement affectées au budget de fonctionnement ainsi qu'aux deux principales mesures d'aide financière; une pour les jeunes promoteurs et l'autre pour soutenir les entreprises d'économie sociale. L'aide financière accordée prend la forme d'une subvention. D'autres mesures d'aide aux initiatives provenant des milieux ruraux, à la diversification économique ou à tout autre mandat confié par la MRC peuvent aussi être offertes par les CLD aux entrepreneurs, entreprises ou organismes de leur milieu. Le montant accordé annuellement pour une mesure ou un fonds particuliers est assujéti à des prérogatives internes comme la programmation budgétaire annuelle, la politique d'investissement du CLD et le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) ou à des priorités de développement économique local ou encore, lié à la demande de la clientèle (externes).

Fonds local d'investissement (FLI) et autres fonds disponibles

Outre les deux principales mesures d'aide sous forme de subventions citées précédemment, chaque CLD gère aussi un fonds local d'investissement (FLI) qui lui est confié, à la suite d'un contrat de prêt conclu avec le gouvernement. Cependant, le FLI ne fait pas partie de l'enveloppe intégrée des CLD. Ainsi, lorsqu'un CLD soutient le démarrage ou l'expansion d'une entreprise dans le cadre du FLI, il le fait sous forme de prêt, de prêt participatif, de garantie de prêt, de cautionnement, d'acquisition d'obligations ou d'autres titres d'emprunt, de participation au capital-action, au capital social.

Enfin, selon leurs priorités, les CLD peuvent offrir du financement aux entreprises par l'intermédiaire d'autres fonds qu'ils gèrent eux-mêmes ou qui sont accessibles sur leur territoire (les SOLIDE, entre autres) en collaboration avec d'autres partenaires.

La section 4.2 traite des aides financières sous forme de subventions provenant des deux principales mesures, pour l'aide aux jeunes entrepreneurs (FJP) et aux entreprises en économie sociale (FDEÉS). La section 4.3 concerne les aides financières consenties sous forme de prêts par l'entremise du Fonds local d'investissement (FLI).

4.2 LES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉES DANS LE CADRE DU FONDS JEUNES PROMOTEURS (FJP) ET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE (FDEÉS)

Pour le bénéfice des lecteurs, nous devons préciser qu'une aide financière est comptabilisée lorsqu'elle a fait l'objet d'une décision du CLD dans le cadre de la mesure ou du fonds concerné, que l'aide financière **ait été versée ou non**. Aussi, pour éviter toute forme d'ambiguïté, de même que pour alléger le texte, nous employons le terme « accordé » qui a la même signification, à peu de chose près, que les termes « approuvé » ou « autorisé » et dont le sens est reconnu par l'ensemble des CLD, y compris ceux de Montréal.

Entre 2004 et 2006, un total de 5 259 demandes d'aide ont été approuvées, dont 66 % dans le cadre du Fonds jeunes promoteurs

Entre 2004 et 2006, le nombre total de demandes d'aide financière déposées s'élève à 5 620, dont 3 559 par le FJP et 2 061 dans le cadre du FDEÉS (tableau 15). Le taux d'acceptation pour ces deux mesures avoisine les 86 %. Sur les 5 259 demandes approuvées, 66 % ont bénéficié du FJP et 34 % du FDEÉS.

Au niveau régional, le taux d'acceptation dans le FJP varie entre 61 % (Montérégie) et 97 % (Centre-du-Québec) et, dans le FDEÉS, entre 60 % (Nord-du-Québec) et 95 % (Outaouais).

TABLEAU 15 NOMBRE DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉES ET ACCORDÉES DANS LE CADRE DU FJP ET DU FDEÉS, ENTRE 2004 ET 2006

N° RÉGIONS	FJP			FDEÉS		
	Demandes déposées (N)	Demandes accordées (N)	Demandes accordées (%)	Demandes déposées (%)	Demandes accordées (N)	Demandes accordées (%)
1 Bas-Saint-Laurent	330	293	89 %	270	216	80 %
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	230	202	88 %	125	114	91 %
3 Capitale-Nationale	199	169	85 %	192	132	69 %
4 Mauricie	118	88	75 %	89	60	67 %
5 Estrie	196	160	82 %	91	78	86 %
6 Montréal*	D.M.	700	D.M.	D.M.	341	D.M.
7 Outaouais	120	108	90 %	93	88	95 %
8 Abitibi-Témiscamingue	121	102	84 %	122	107	88 %
9 Côte-Nord	137	88	64 %	72	51	71 %
10 Nord-du-Québec	64	49	77 %	20	12	60 %
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	173	147	85 %	94	79	84 %
12 Chaudière-Appalaches	287	261	91 %	142	129	91 %
13 Laval	109	103	94 %	21	15	71 %
14 Lanaudière	147	118	80 %	91	70	77 %
15 Laurentides	401	301	75 %	180	147	82 %
16 Montérégie	810	491	61 %	216	161	75 %
17 Centre-du-Québec	117	114	97 %	84	65	77 %
TOTAL	3 559	3 494	98 %	2 061	1 765	86 %

* Les années de référence sont légèrement différentes pour les CLD de Montréal en raison des dates des exercices financiers qui diffèrent de celles des autres CLD au Québec. Aussi, le taux d'acceptation ne peut être calculé en raison de l'absence de données liées au nombre de demandes déposées.

* D.M. = données manquantes.

4.2.1 Les montants totaux accordés dans le cadre du FJP et du FDEÉS

Rappelons que les données colligées dans le cadre du FJP et du FDEÉS sont des montants totaux accordés, c'est-à-dire qui ont fait l'objet d'un engagement du CLD, qu'ils aient été versés ou non.

Entre 2004 et 2006, un montant total de 55,2 M\$ a été accordé, dont le tiers dans le cadre du FJP

Entre 2004 et 2006, le montant total accordé sous forme de subventions dans le cadre du FJP et du FDEÉS s'élève à 55,2 M\$. De ce montant, 32 % a été accordé dans le cadre du FJP et 68 % dans le cadre du FDEÉS (tableau 16).

Au niveau régional, la répartition du montant total entre ces deux mesures diffère de la moyenne générale notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean (52 %) et en Gaspésie (58 %) où des montants proportionnellement plus bas dans le FDEÉS et plus élevés dans le FJP ont été accordés (tableau 16). À l'inverse, les régions de l'Outaouais et de Lanaudière ont accordé des montants proportionnellement plus élevés (80 %) dans le FDEÉS.

TABLEAU 16 MONTANTS TOTAUX ACCORDÉS SOUS FORME DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FJP ET DU FDEÉS AU COURS DE LA PÉRIODE 2004-2006

RÉGIONS	FJP		FDEÉS		TOTAL
	\$	%	\$	%	\$
Bas-Saint-Laurent	1 200 051 \$	38 %	1 938 048 \$	62 %	3 138 099 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 026 976 \$	48 %	1 121 900 \$	52 %	2 148 876 \$
Capitale-Nationale	1 288 729 \$	25 %	3 843 067 \$	75 %	5 131 796 \$
Mauricie	718 693 \$	38 %	1 193 268 \$	62 %	1 911 961 \$
Estrie	844 546 \$	32 %	1 773 101 \$	68 %	2 617 647 \$
Montréal*	3 345 556 \$	30 %	7 823 013 \$	70 %	11 168 569 \$
Outaouais	452 419 \$	20 %	1 860 751 \$	80 %	2 313 170 \$
Abitibi-Témiscamingue	546 903 \$	40 %	812 464 \$	60 %	1 359 367 \$
Côte-Nord	495 128 \$	40 %	754 512 \$	60 %	1 249 640 \$
Nord-du-Québec	427 691 \$	31 %	954 350 \$	69 %	1 382 041 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	965 018 \$	42 %	1 338 587 \$	58 %	2 303 605 \$
Chaudière-Appalaches	1 470 090 \$	39 %	2 322 920 \$	61 %	3 793 010 \$
Laval	489 018 \$	38 %	785 600 \$	62 %	1 274 618 \$
Lanaudière	458 247 \$	20 %	1 867 756 \$	80 %	2 326 003 \$
Laurentides	1 185 771 \$	32 %	2 476 346 \$	68 %	3 662 117 \$
Centre-du-Québec	562 300 \$	30 %	1 302 900 \$	70 %	1 865 200 \$
TOTAL	17 778 561 \$	32 %	37 449 163 \$	68 %	55 227 724 \$

* Les années de référence sont légèrement différentes pour les CLD de Montréal en raison des dates des exercices financiers qui diffèrent de celles des autres CLD au Québec.

Pour la période triennale, le montant accordé par région dans le cadre du FJP varie entre 427 691 \$ (Nord-du-Québec) et 3,3 M\$ (Montréal), alors que pour le FDEÉS le montant accordé varie entre 754 512 \$ (Côte-Nord) et 7,8 M\$ (Montréal).

4.2.2 L'évolution des montants accordés dans le cadre du FJP

Pour la période triennale, le montant annuel accordé par le FJP a crû de 4,6 %

Entre 2004 et 2006, le montant annuel accordé dans le cadre du FJP affiche un taux de croissance moyen de 4,6 %, passant de 5,7 M\$ en 2004 à 6,2 M\$ en 2006 (tableau 17). Par région, le taux de croissance moyen varie entre -19,8 % (Centre-du-Québec) et 22 % (Nord-du-Québec).

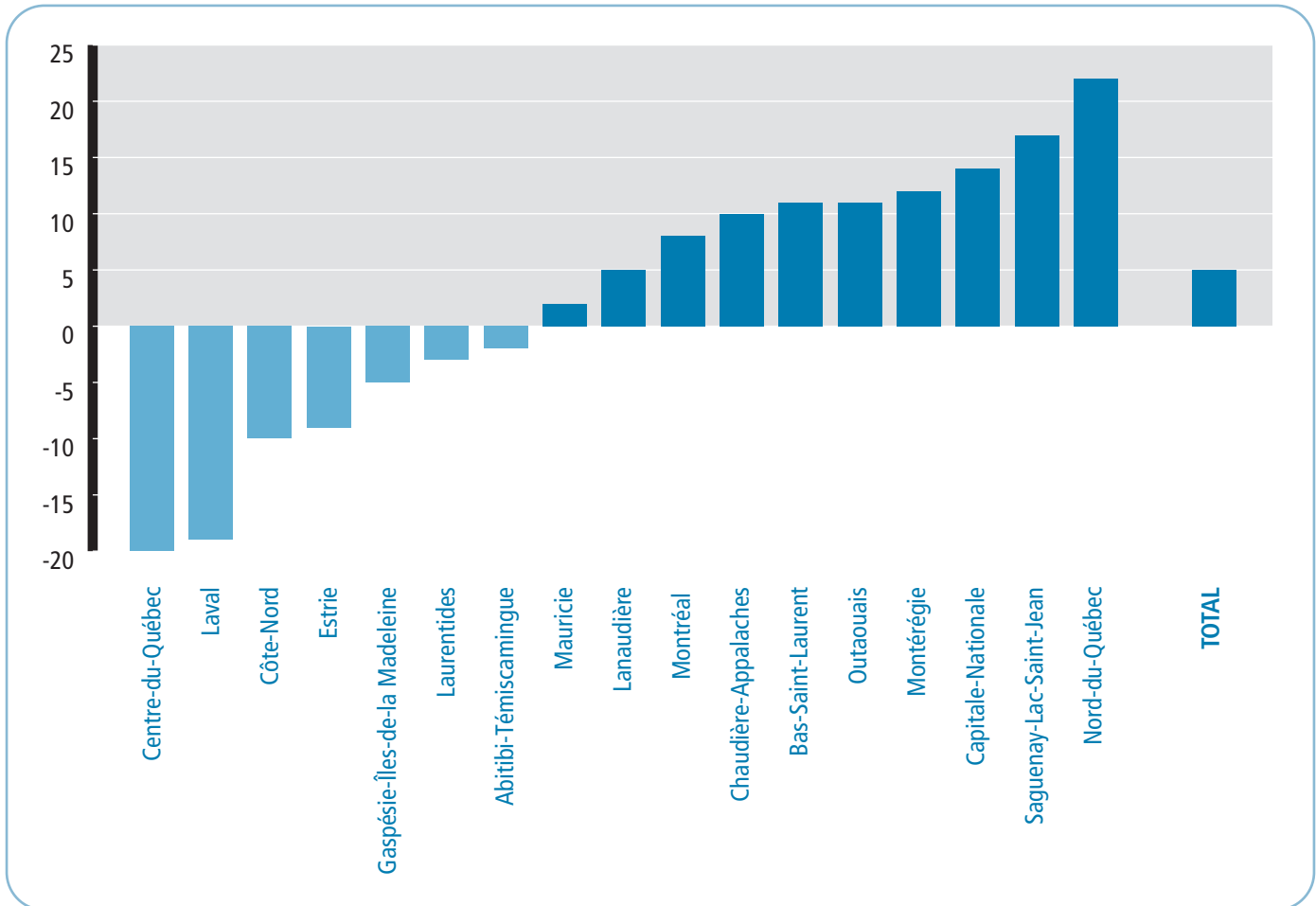
TABLEAU 17 ÉVOLUTION DES MONTANTS ACCORDÉS DANS LE CADRE DU FJP POUR LA PÉRIODE 2004-2006

RÉGIONS	MONTANTS ACCORDÉS			TAUX DE CROISSANCE MOYEN
	2004	2005	2006	%
Bas-Saint-Laurent	343 319 \$	433 232 \$	423 500 \$	11,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	286 740 \$	346 643 \$	393 593 \$	17,2
Capitale-Nationale	417 891 \$	329 338 \$	541 500 \$	13,8
Mauricie	217 018 \$	277 245 \$	224 430 \$	1,7
Estrie	283 400 \$	327 546 \$	233 600 \$	-9,2
Montréal*	1 007 618 \$	1 162 422 \$	1 175 516 \$	8,0
Outaouais	137 825 \$	143 361 \$	171 233 \$	11,5
Abitibi-Témiscamingue	235 367 \$	84 900 \$	226 636 \$	-1,9
Côte-Nord	207 253 \$	120 496 \$	167 379 \$	-10,1
Nord-du-Québec	120 691 \$	127 500 \$	179 500 \$	22,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	346 557 \$	306 815 \$	311 646 \$	-5,2
Chaudière-Appalaches	427 090 \$	528 020 \$	514 980 \$	9,8
Laval	208 018 \$	145 000 \$	136 000 \$	-19,1
Lanaudière	137 710 \$	169 537 \$	151 000 \$	4,7
Laurentides	434 021 \$	341 750 \$	410 000 \$	-2,8
Montérégie	704 777 \$	714 243 \$	882 405 \$	11,9
Centre-du-Québec	240 800 \$	166 500 \$	155 000 \$	-19,8
TOTAL	5 756 095 \$	5 724 548 \$	6 297 918 \$	4,6

* Les années de référence sont légèrement différentes pour les CLD de Montréal en raison des dates des exercices financiers qui diffèrent de celles des autres CLD au Québec.

Le graphique 4 présente le taux de croissance moyen, pour la période triennale, du montant annuel accordé par région dans le cadre du Fonds jeunes promoteurs, par ordre croissant (du taux le plus faible au plus élevé). Pour cette période, on observe une diminution du nombre de dossiers traités par année (taux de croissance moyen négatif) dans sept régions.

GRAPHIQUE 4 **Taux de croissance moyen des montants annuels accordés dans le cadre du FJP, entre 2004 et 2006 (ordre croissant)**



4.2.3 L'évolution des montants accordés dans le cadre du FDEÉS

Pour la période triennale, le montant annuel accordé par le FDEÉS a crû de 0,7 %

Entre 2004 et 2006, le montant annuel accordé dans le cadre du FDEÉS affiche un taux de croissance moyen de 0,7 %, passant de 12,2 M\$ en 2004 à 12,4 M\$ en 2006 (tableau 18).

TABLEAU 18 ÉVOLUTION DES MONTANTS ACCORDÉS DANS LE CADRE DU FDEÉS

RÉGIONS	MONTANTS ACCORDÉS			TAUX DE CROISSANCE MOYEN
	2004	2005	2006	%
Bas-Saint-Laurent	632 506 \$	539 034 \$	766 508 \$	10,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	264 208 \$	478 967 \$	378 725 \$	19,7
Capitale-Nationale	1 290 656 \$	1 181 272 \$	1 371 139 \$	3,1
Mauricie	392 212 \$	489 965 \$	311 091 \$	-10,9
Estrie	637 589 \$	654 816 \$	480 696 \$	-13,2
Montréal*	2 619 000 \$	2 692 615 \$	2 511 398 \$	-2,1
Outaouais	628 761 \$	529 860 \$	702 130 \$	5,7
Abitibi-Témiscamingue	306 048 \$	194 022 \$	312 394 \$	1,0
Côte-Nord	227 521 \$	231 028 \$	295 963 \$	14,1
Nord-du-Québec	587 188 \$	334 192 \$	D.M.	D.M.
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	514 668 \$	382 108 \$	441 811 \$	-7,3
Chaudière-Appalaches	860 485 \$	524 505 \$	937 930 \$	4,4
Laval	204 000 \$	199 000 \$	382 600 \$	36,9
Lanaudière	576 179 \$	779 214 \$	512 363 \$	-5,7
Laurentides	640 950 \$	941 501 \$	893 895 \$	18,1
Montréal	1 566 350 \$	2 117 053 \$	1 597 177 \$	1,0
Centre-du-Québec	307 295 \$	496 450 \$	499 155 \$	27,5
TOTAL	12 255 616 \$	12 765 602 \$	12 394 975 \$	0,7

* Les années de référence sont légèrement différentes pour les CLD de Montréal en raison des dates des exercices financiers qui diffèrent de celles des autres CLD au Québec.
D.M. = données manquantes.

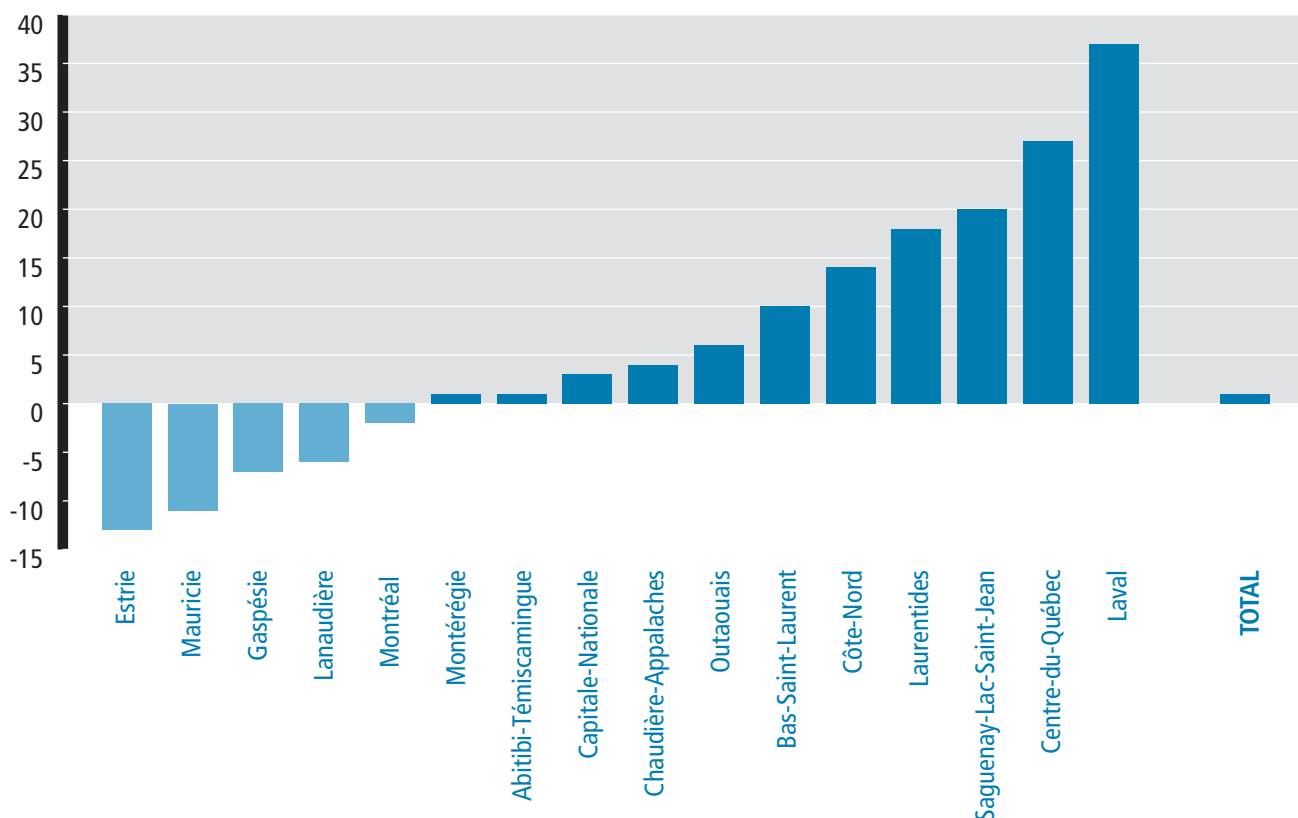
Sur le plan régional, le taux de croissance moyen pour la période triennale varie entre – 13,2 % (Estrie) et 36,9 % (Laval) (tableau 18).

Le graphique 5 présente le taux de croissance moyen pour la période triennale, du montant annuel accordé par les régions dans le cadre du FDEÉS, par ordre croissant (du taux le plus faible au plus élevé). Pour cette période, on observe une diminution du montant accordé par année (taux de croissance moyen négatif) dans cinq régions.

GRAPHIQUE

5

**TAUX DE CROISSANCE MOYEN DES MONTANTS ANNUELS
ACCORDÉS DANS LE CADRE DU FDEÉS, ENTRE 2004 ET 2006
(ORDRE CROISSANT)**



4.2.4 Les montants moyens accordés par CLD

En moyenne, les CLD ont accordé un montant de 5 088 \$ par demande dans le cadre du FJP, et de 21 218 \$ par demande dans le cadre du FDEÉS

En moyenne les CLD ont approuvé dix demandes d'aide financière par année dans le cadre du FJP et cinq dans le cas du FDEÉS (tableau 19). Le montant moyen accordé par demande est de 5 088 \$ pour le FJP, et de 21 218 \$ pour le FDEÉS. Annuellement, les CLD ont accordé un montant moyen de 49 385 \$ dans le cadre du FJP, et un montant moyen de 104 025 \$ dans le cadre du FDEÉS (tableau 19).

Sur le plan régional, le nombre moyen de demandes d'aide financière accordé par année varie entre 5 (Mauricie, Côte-Nord) et 34 (Laval) dans le cadre du FJP. Pour le FDEÉS, il varie entre 2 (Nord-du-Québec) et 9 (Bas-Saint-Laurent). Le montant moyen accordé par année varie entre 25 458 \$ (Lanaudière) et 163 006 \$ (Laval) pour le FJP, alors que pour le FDEÉS il varie entre 41 917 \$ (Côte-Nord) et 261 867 \$ (Laval).

TABLEAU

19

**DEMANDES ET MONTANTS MOYENS ACCORDÉS PAR CLD, PAR ANNÉE,
DANS LE CADRE DU FJP ET DU FDEÉS, ENTRE 2004 ET 2006**

N° RÉGIONS	CLD	FJP			FDEÉS		
		Nbre moyen de demandes accordées/CLD/an	Montant moyen accordé/demande	Montant moyen/CLD/an	Nbre moyen de demandes accordées/CLD/an	Montant moyen accordé/demande	Montant moyen CLD/an
1 Bas-Saint-Laurent	8	12	4 096 \$	50 002 \$	9	8 972 \$	80 752 \$
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	13	5 084 \$	68 465 \$	8	9 841 \$	74 793 \$
3 Capitale-Nationale	7	8	7 626 \$	61 368 \$	6	29 114 \$	183 003 \$
4 Mauricie	6	5	8 167 \$	39 927 \$	3	19 888 \$	66 293 \$
5 Estrie	7	8	5 278 \$	40 216 \$	4	22 732 \$	84 433 \$
6 Montréal	18	13	4 779 \$	61 955 \$	6	22 941 \$	144 871 \$
7 Outaouais	5	7	4 189 \$	30 161 \$	6	21 145 \$	124 050 \$
8 Abitibi-Témiscamingue	5	7	5 362 \$	36 460 \$	7	7 593 \$	54 164 \$
9 Côte-Nord	6	5	5 626 \$	27 507 \$	3	14 794 \$	41 917 \$
10 Nord-du-Québec	2	8	8 728 \$	71 282 \$	2	79 529 \$	159 058 \$
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	8	6 565 \$	53 612 \$	4	16 944 \$	74 366 \$
12 Chaudière-Appalaches	10	9	5 633 \$	49 003 \$	4	18 007 \$	77 431 \$
13 Laval	1	34	4 748 \$	163 006 \$	5	52 373 \$	261 867 \$
14 Lanaudière	6	7	3 883 \$	25 458 \$	4	26 682 \$	103 764 \$
15 Laurentides	8	13	3 939 \$	49 407 \$	6	16 846 \$	103 181 \$
16 Montérégie	15	11	4 687 \$	51 143 \$	4	32 799 \$	117 346 \$
17 Centre-du-Québec	5	8	4 932 \$	37 487 \$	4	20 045 \$	86 860 \$
TOTAL	120	10	5 088 \$	49 385 \$	5	21 218 \$	104 025 \$

4.3 LES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE ET LES MONTANTS ACCORDÉS DANS LE CADRE DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

Rappelons que les CLD peuvent, dans le cadre du FLI, accorder des aides financières sous forme de prêts, de prêts participatifs, de participations au capital-action ou au capital social et à l'acquisition d'obligations ou autres titres à l'exception de subventions. Aux fins du présent bilan, les types d'aides consentis aux entrepreneurs ont été regroupés en trois grandes catégories, soit les prêts, les garanties de prêts ou les cautionnements et les autres investissements.

Sur un montant total de 79,1 M\$ accordés dans le cadre du Fonds local d'investissement, 60,6 M\$ le sont sous forme de prêts

Entre 2004 et 2006, un total de 2 073 demandes d'aide ont été approuvées par les CLD, dont 1 757 sont des prêts (85 %), 198 des garanties de prêts et des cautionnements (10 %) et 118, d'autres investissements (5 %) (tableau 20). La valeur des montants accordés par les CLD s'élève à 60,6 M\$ pour les prêts, à 9,9 M\$ pour les garanties de prêts et cautionnements et à 8,8 M\$ pour les autres investissements, pour un total de 79,1 M\$.

TABLEAU 20 NOMBRE DE DEMANDES ET MONTANTS ACCORDÉS SOUS FORME DE PRÊTS, DE GARANTIES DE PRÊTS OU DE CAUTIONNEMENTS ET D'AUTRES INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DU FLI, ENTRE 2004 ET 2006

RÉGIONS	PRÊT		GARANTIE DE PRÊTS ET CAUTIONNEMENT		AUTRES INVESTISSEMENTS**		TOTAL	
	Nbre de demandes	Montant	Nbre de demandes	Montant	Nbre de demandes	Montant	Nbre de demandes	Montant
Bas-Saint-Laurent	187	6 106 980 \$	2	110 000 \$	11	393 750 \$	200	6 610 730 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	50	2 357 200 \$	6	189 250 \$	10	352 985 \$	66	2 874 435 \$
Capitale-Nationale	121	3 839 310 \$	7	147 000 \$	8	521 177 \$	136	4 447 487 \$
Mauricie	56	1 469 363 \$	38	1 612 000 \$	10	790 000 \$	104	3 871 363 \$
Estrie	107	3 348 750 \$	28	1 204 320 \$	3	122 000 \$	138	4 675 070 \$
Montréal*	180	5 505 265 \$	41	3 400 000 \$	1	1 064 259 \$	222	9 969 524 \$
Outaouais	60	2 092 832 \$	0	0 \$	0	0 \$	60	2 092 832 \$
Abitibi-Témiscamingue	102	5 829 815 \$	12	649 240 \$	3	344 000 \$	117	6 698 055 \$
Côte-Nord	41	1 207 937 \$	0	0 \$	5	283 084 \$	46	1 491 021 \$
Nord-du-Québec	0	0 \$	14	285 875 \$	0	0 \$	14	285 875 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	83	2 282 495 \$	13	524 540 \$	9	730 600 \$	105	3 537 635 \$
Chaudière-Appalaches	130	4 063 636 \$	3	100 000 \$	10	300 000 \$	143	4 463 636 \$
Laval	7	850 000 \$	1	75 000 \$	14	1 990 000 \$	22	2 915 000 \$
Lanaudière	95	3 793 176 \$	5	140 000 \$	4	188 200 \$	104	4 121 376 \$
Laurentides	80	4 029 568 \$	16	1 088 019 \$	21	1 257 000 \$	117	6 374 587 \$
Montérégie	291	9 349 533 \$	12	399 322 \$	9	540 000 \$	312	10 273 855 \$
Centre-du-Québec	167	4 476 542 \$	0	0 \$	0	0 \$	167	4 476 542 \$
TOTAL	1 757	60 602 402 \$	198	9 924 566 \$	118	8 877 055 \$	2 073	79 179 023 \$

* Les années de référence sont légèrement différentes pour les CLD de Montréal en raison des dates des exercices financiers qui diffèrent de celles des autres CLD au Québec.

** Les autres investissements incluent les acquisitions d'obligations ou autres titres, la participation au capital-action, la participation au capital social et le prêt participatif.

4.3.1 L'évolution des montants accordés dans le cadre du Fonds local d'investissement

Pour la période triennale, le montant annuel accordé par le FLI a crû en moyenne de 4,2 %

Entre 2004 et 2006, le montant annuel accordé dans le cadre du FLI affiche un taux de croissance moyen de 4,2 %, passant de 23,9 M\$ en 2004 à 25,9 M\$ en 2006 (tableau 21). Le taux de croissance moyen pour la période triennale varie entre - 41,8 % (Laval) et 38 % (Saguenay-Lac-Saint-Jean) (tableau 21). Il est à noter qu'il faut interpréter les variations négatives avec prudence. Celles-ci ne reflètent pas nécessairement la performance globale d'une région. À titre d'exemple, pour l'ensemble de la période, Laval a assuré 3,7% du financement par rapport au total des investissements réalisés au Québec dans le cadre du FLI alors que son poids relatif par rapport à l'ensemble des CLD est en-deçà de 3%. De plus, Laval a connu, en 2004, une année importante en termes de prêts aux entreprises via le FLI. Pour cette raison, les années 2005 et 2006 semblent accuser une baisse plus marquée des montants accordés dans le cadre du FLI.

Le graphique 6 présente le taux de croissance moyen du montant annuel accordé par région, pour la période triennale, par ordre croissant (du taux le plus faible au plus élevé). On observe une diminution des montants accordés par année (un taux de croissance moyen négatif) dans six régions.

TABLEAU 21 L'ÉVOLUTION DES MONTANTS ACCORDÉS DANS LE CADRE DU FLI, ENTRE 2004 ET 2006

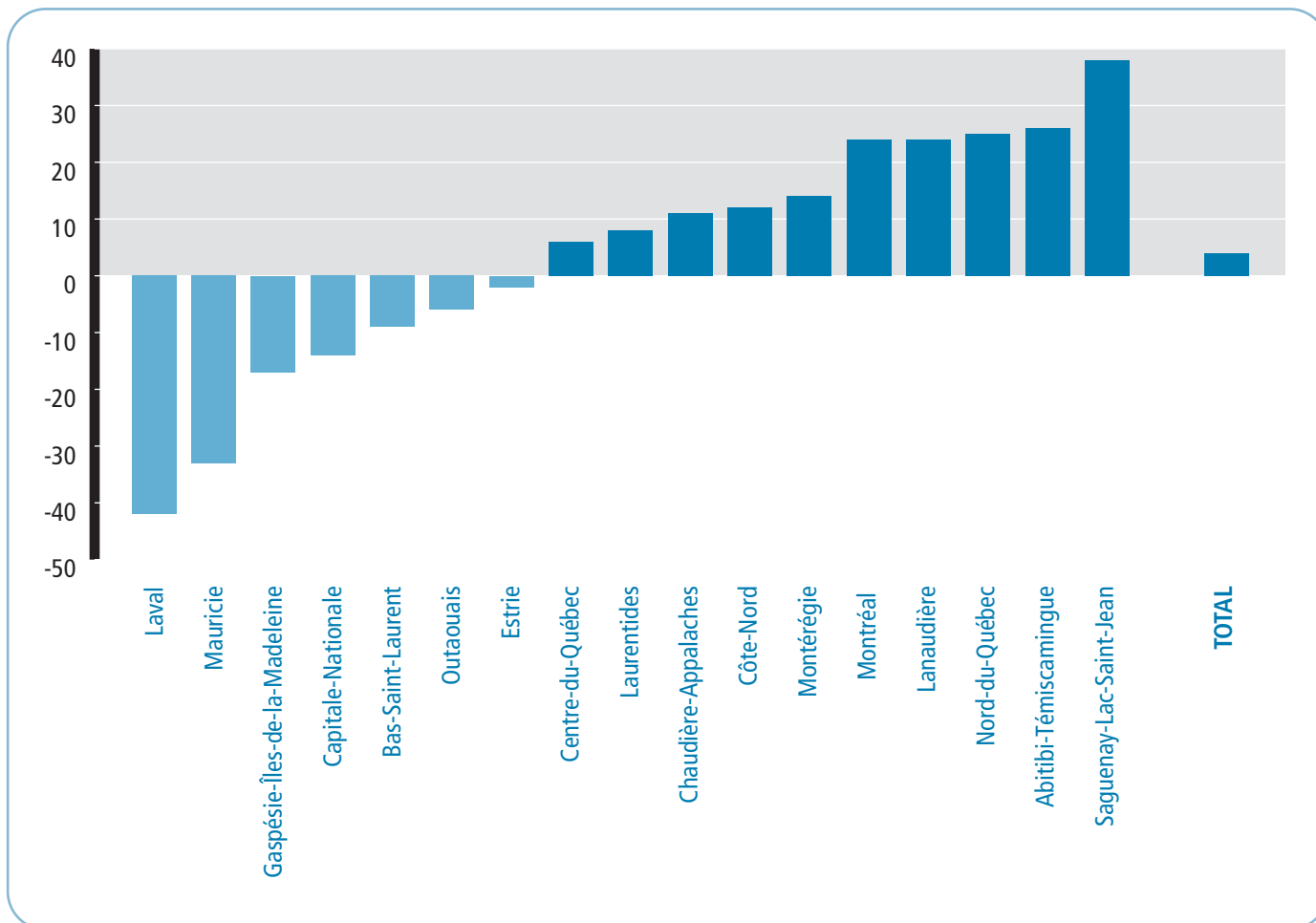
RÉGIONS	MONTANTS ACCORDÉS			Taux de croissance moyen
	2004	2005	2006	
Bas-Saint-Laurent	1 672 941 \$	3 556 440 \$	1 381 349 \$	-9,1 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	655 000 \$	971 985 \$	1 247 450 \$	38,0 %
Capitale-Nationale	1 529 222 \$	1 783 245 \$	1 135 020 \$	-13,8 %
Mauricie	1 610 000 \$	1 531 863 \$	729 500 \$	-32,7 %
Estrie	1 524 750 \$	1 678 000 \$	1 472 320 \$	-1,7 %
Montréal *	2 615 300 \$	3 349 500 \$	4 004 724 \$	23,7 %
Outaouais	639 038 \$	887 354 \$	566 440 \$	-5,9 %
Abitibi-Témiscamingue	1 683 700 \$	2 359 520 \$	2 654 835 \$	25,6 %
Côte-Nord	533 261 \$	286 420 \$	671 340 \$	12,2 %
Nord-du-Québec	70 700 \$	105 175 \$	110 000 \$	24,7 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 302 241 \$	1 347 784 \$	887 610 \$	-17,4 %
Chaudière-Appalaches	1 400 241 \$	1 342 460 \$	1 720 935 \$	10,9 %
Laval	1 700 000 \$	640 000 \$	575 000 \$	-41,8 %
Lanaudière	978 000 \$	1 645 676 \$	1 497 700 \$	23,7 %
Laurentides	1 863 868 \$	2 334 019 \$	2 176 700 \$	8,1 %
Montérégie	2 811 859 \$	3 806 354 \$	3 655 642 \$	14,0 %
Centre-du-Québec	1 313 427 \$	1 695 062 \$	1 468 053 \$	5,7 %
TOTAL	23 903 548 \$	29 320 857 \$	25 954 618 \$	4,2 %

* Les années de référence sont légèrement différentes pour les CLD de Montréal en raison des dates des exercices financiers qui diffèrent de celles des autres CLD au Québec.

GRAPHIQUE

6

**TAUX DE CROISSANCE MOYEN DES MONTANTS ACCORDÉS
DANS LE CADRE DU FLI, ENTRE 2004 ET 2006
(PAR ORDRE CROISSANT)**



4.3.2 Les montants moyens accordés par les CLD dans le cadre du Fonds local d'investissement

Par année, les CLD ont accordé un montant moyen de 219 942 \$ et, par demande, un montant moyen de 38 195 \$

Par année et par demande, les CLD ont accordé un montant moyen de 38 195 \$, pour une moyenne de six demandes d'aide financière (tableau 22). Par CLD, le montant moyen accordé annuellement s'élève à 219 942 \$ (tableau 22).

TABLEAU

22

**DEMANDES ET MONTANTS MOYENS ACCORDÉS PAR LES CLD, PAR ANNÉE
DANS LE CADRE DU FLI, ENTRE 2004 ET 2006**

RÉGIONS	CLD	Nbre moyen de demandes accordées / CLD/an	Montant moyen accordé/demande	Montant moyen CLD/an
Bas-Saint-Laurent	8	8	33 054 \$	275 447 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	4	43 552 \$	191 629 \$
Capitale-Nationale	7	6	32 702 \$	211 785 \$
Mauricie	6	6	37 225 \$	215 076 \$
Estrie	7	7	33 877 \$	222 622 \$
Montréal	18	4	44 908 \$	184 621 \$
Outaouais	5	4	34 881 \$	139 522 \$
Abitibi-Témiscamingue	5	8	57 248 \$	446 537 \$
Côte-Nord	6	3	32 414 \$	82 835 \$
Nord-du-Québec	2	2	20 420 \$	47 646 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	6	33 692 \$	196 535 \$
Chaudière-Appalaches	10	5	31 214 \$	148 788 \$
Laval	1	7	132 500 \$	44 167 \$
Lanaudière	6	6	39 629 \$	228 965 \$
Laurentides	8	5	54 484 \$	265 608 \$
Montérégie	15	7	32 929 \$	228 308 \$
Centre-du-Québec	5	11	26 806 \$	298 436 \$
TOTAL	120	6	38 195 \$	219 942 \$

Sur le plan régional, le nombre moyen de demandes d'aide financière accordé annuellement varie entre 2 (Nord-du-Québec) et 11 (Centre-du-Québec) (tableau 22). Quant au montant moyen accordé par demande, il varie entre 20 420 \$ (Nord-du-Québec) et 132 500 \$ (Laval). Annuellement, le montant moyen accordé par CLD varie entre 44 167 \$ (Laval) et 446 537 \$ (Abitibi-Témiscamingue).

LES RETOMBÉES ANTICIPÉES DU SOUTIEN FINANCIER

Ce dernier chapitre traite des retombées « anticipées », sur les investissements, les emplois et les entreprises, des projets d'aide financière approuvés par les CLD. Grâce aux aides financières qu'ils approuvent, les CLD contribuent, avec d'autres partenaires financiers, à générer diverses retombées sur les investissements, les emplois et les entreprises.

Le terme « anticipé » est utilisé, dans ce chapitre, pour deux raisons. D'une part, parce qu'il s'agit d'une estimation des retombées prévues aux projets au moment du dépôt de la demande d'aide financière présentée pour décision au CLD et, d'autre part, parce qu'aucune information n'est disponible quant au taux de réalisation de ces projets. Ces retombées sont donc des prévisions et elles sont présentées à titre indicatif. Elles doivent être interprétées en tenant compte de ces réserves.

5.1 LES INVESTISSEMENTS ANTICIPÉS

Les investissements anticipés représentent les montants totaux investis par les différents partenaires, y compris les CLD, dans les projets approuvés par les CLD.

Près de 60 % des investissements totaux anticipés proviennent du secteur privé

Entre 2004 et 2006, les investissements anticipés totaux comptabilisés par l'ensemble des CLD s'élèvent à 1,3 milliard de dollars. De ce montant, 35 % proviennent des institutions financières, 22 % des mises de fonds, 14 % du gouvernement du Québec, 8 % des CLD, 8 % du gouvernement fédéral, 2 % des municipalités et 10 % d'autres investissements (tableau 23).

CONTRIBUTION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS EN DOLLARS ET EN POURCENTAGE DANS LE CADRE DU FDEÉS, DU FJP ET DU FLI, ENTRE 2004 ET 2006

Provenance des investissements ¹	FDEÉS		FJP		FLI		TOTAL	
	(M\$)	%	(M\$)	%	(M\$)	%	(M\$)	%
Institution financière ²	63,6	19 %	137,2	44 %	280,5	39 %	481,3	35 %
Mise de fonds ³	58,0	17 %	76,5	25 %	165,7	23 %	300,2	22 %
Gouvernement du Québec ⁴	108,0	32 %	20,9	7 %	68,4	10 %	197,3	14 %
Gouvernement fédéral ⁵	19,7	6 %	21,7	7 %	71,1	10 %	112,5	8 %
Contribution des CLD	29,6	9 %	14,9	5 %	67,6	10 %	112,1	8 %
Contribution municipale ⁶	17,6	5 %	0,4	0 %	3,8	1 %	21,8	2 %
Autres investissements	41,9	12 %	39,9	13 %	54,4	8 %	136,2	10 %
TOTAL	338,3	100 %	311,6	100 %	711,4	100 %	1361,3	100 %

¹ Les investissements des CLD de Montréal ne sont pas inclus dans le tableau, car ils ne sont pas ventilés selon la provenance.

² Emprunts non garantis par d'autres organismes effectués auprès d'institutions financières.

³ Mises de fonds des actionnaires, avances d'administrateurs, bourses, fonds propres investis par les entreprises elles-mêmes, participation du milieu par des collectes de fonds, des dons, etc.

⁴ Subventions, prêts, garanties de prêts ou autres contributions provenant des ministères et organismes du gouvernement du Québec ou d'organismes financés par le gouvernement du Québec.

⁵ Subventions, prêts, garanties de prêts ou autres contributions provenant des ministères et organismes du gouvernement fédéral ou d'organismes financés par le gouvernement fédéral.

⁶ Montants totaux des contributions municipales consenties.

Les partenaires financiers contribuent différemment selon le fonds

Dans le cadre du FDEÉS, sur les 338,3 M\$ d'investissements anticipés, 32 % proviennent du gouvernement du Québec, suivis, dans des proportions moindres, des institutions financières (19 %) et des mises de fonds (17 %) (tableau 23). Le reste des investissements vient des CLD (9 %), du gouvernement fédéral (6 %), des municipalités (5 %) et d'autres investissements (12 %).

Les institutions financières et les mises de fonds sont majoritaires dans le FJP et le FLI

Les deux principaux partenaires financiers dans le FJP et le FLI demeurent, et de loin, les institutions financières et les mises de fonds (tableau 23). Ainsi, sur les 311,6 M\$ d'investissements anticipés dans le FJP, 69 % proviennent de ces deux partenaires. Dans le cas du FLI, leurs contributions relatives représentent 62 % des 711,4 M\$ d'investissements anticipés.

Les investissements provenant des CLD et des municipalités représentent moins de 10 % du total

Pour le FJP et le FLI, la contribution relative des quatre autres partenaires financiers est inférieure à 13 % (tableau 23). Plus particulièrement, la contribution des CLD pour l'ensemble des trois fonds et celle du gouvernement fédéral varient dans les mêmes proportions, soit entre 5 % et 10 %, tandis que celle des municipalités est sous la barre des 5 %.

Les partenaires financiers contribuent différemment d'une région à l'autre, et cela, pour un même fonds

Des différences appréciables ont été constatées à l'égard de la contribution d'un partenaire financier pour un même fonds.

À cet effet, pour le bénéfice des lecteurs, une série de tableaux est présentée à l'annexe 2. Ces derniers dressent le portrait des contributions des principaux partenaires financiers pour chacun des Fonds, ventilées par région.

5.2 LES EMPLOIS CRÉÉS ET MAINTENUS

Sur un total de 14 554 emplois créés, 37 % peuvent être attribués au FJP, 22 % au FDEÉS et 41 % au FLI

Les données inscrites aux dossiers des demandes d'aide financière approuvées prévoient la création de 14 554 emplois entre 2004 et 2006 (tableau 24). De ce nombre, 5 421 emplois créés seraient attribuables au FJP, 3 162 seraient liés au FDEÉS et 5 971 au FLI (tableau 24). Ainsi, 37 % des emplois créés peuvent être attribués au FJP, 22 % au FDEÉS et 41 % au FLI.

Pour chaque CLD, cela signifie en moyenne 39 emplois créés par année, dont 15 dans le cadre du FJP, 7 pour le FDEÉS et 17 dans le cadre du FLI (tableau 24).

TABLEAU 24 EMPLOIS CRÉÉS À L'AIDE DU FJP, DU FDEÉS ET DU FLI, ENTRE 2004 ET 2006

RÉGIONS	CLD	FJP		FDEÉS		FLI		TOTAL	
		Total	Nbre moyen/ CLD/an	Total	Nbre moyen / CLD/an	Total	Nbre moyen/ CLD/an	Total	Nbre moyen CLD/an
Bas-Saint-Laurent	8	347	14	259	8	422	18	1 028	40
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	296	20	174	9	354	24	823	52
Capitale-Nationale	7	658	31	185	7	266	13	1 109	51
Mauricie	6	224	12	109	5	562	31	895	48
Estrie	7	324	15	148	5	472	22	945	43
Montréal (2004)*	16	328	21	199	12	269	17	796	50
Outaouais	5	151	10	240	12	217	14	608	37
Abitibi-Témiscamingue	5	225	15	94	5	207	14	526	33
Côte-Nord	6	111	6	216	9	144	8	470	23
Nord-du-Québec	2	83	14	48	6	31	5	162	25
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	257	14	136	6	340	19	733	39
Chaudière-Appalaches	10	306	10	227	6	465	15	999	31
Laval	1	222	74	58	15	100	33	380	122
Lanaudière	6	295	16	196	8	285	16	776	40
Laurentides	8	588	25	288	9	385	16	1 261	50
Montérégie	15	797	18	505	8	1 034	23	2 336	49
Centre-du-Québec	5	209	14	82	4	418	28	709	46
TOTAL	118	5 421	15	3 162	7	5 971	17	14 554	39

* Les données de Montréal pour l'année 2004 proviennent de 16 CLD.

Sur un total de 26 521 emplois maintenus, 53 % peuvent être attribués au FLI, 40 % au FDEÉS et 7 % au FJP

Les aides financières approuvées prévoient également le maintien de 26 521 emplois entre 2004 et 2006 (tableau 25). De ce nombre, 14 006 seraient attribuables au FLI, 10 700 seraient liés au FDEÉS et 1 814 au FJP.

TABLEAU 25 EMPLOIS MAINTENUS À L'AIDE DU FJP, DU FDEÉS ET DU FLI, ENTRE 2004 ET 2006

RÉGIONS	CLD	FJP ¹		FDEÉS		FLI		TOTAL	
		Total	Nbre moyen/CLD/an	Total	Nbre moyen/CLD/an	Total	Nbre moyen/CLD/an	Total	Nbre moyen/CLD/an
Bas-Saint-Laurent	8	155	10	1 267	53	1 051	44	2 474	103
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	123	12	629	42	574	38	1 327	88
Capitale-Nationale	7	702	50	1 366	65	572	27	2 640	126
Mauricie	6	53	4	530	29	1 059	59	1 642	91
Estrie	7	41	3	409	19	1 044	50	1 494	71
Montréal (2004) *	16	133	8	892	56	297	19	1 322	83
Outaouais	5	4	0	340	23	127	8	470	31
Abitibi-Témiscamingue	5	46	5	445	30	1 381	92	1 872	125
Côte-Nord	6	81	7	258	14	339	19	677	38
Nord-du-Québec	2	18	5	12	2	19	3	49	8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	6	1	726	40	847	47	1 579	88
Chaudière-Appalaches	10	43	2	887	30	1 301	43	2 231	74
Laval	1	75	38	289	96	139	46	503	168
Lanaudière	6	40	3	581	32	985	55	1 606	89
Laurentides	8	51	3	413	17	872	36	1 336	56
Montérégie	15	215	7	932	21	1 983	44	3 130	70
Centre-du-Québec	5	28	3	724	48	1 419	95	2 170	145
TOTAL	118	1 814	9	10 700	36	14 006	43	26 521	88

¹ FJP = Les données sont disponibles depuis 2006

* Pour Montréal, les données pour l'année 2004 proviennent de 16 CLD.

Pour chaque CLD, cela signifie en moyenne 88 emplois maintenus par année, dont 43 grâce au FLI, 36 avec l'aide du FDEÉS, et 9 dans le cadre du FJP (tableau 25).

5.3 LES ENTREPRISES CRÉÉES ET SOUTENUES

Sur un total de 3 137 entreprises créées, 58 % le sont grâce au FJP

Entre 2004 et 2006, sur un total de 3 137 entreprises créées, 1 892 l'ont été grâce au FJP (58 %), 480 avec l'aide du FDEÉS (16 %) et 766 par le FLI (22 %) (tableau 26).

TABLEAU 26 ENTREPRISES CRÉÉES À L'AIDE DES MESURES FJP, FDEÉS ET FLI, ENTRE 2004 ET 2006

RÉGIONS	CLD	FJP		FDEÉS		FLI		TOTAL	
		Total	Nbre moyen/ CLD/an	Total	Nbre moyen/ CLD/an	Total	Nbre moyen/ CLD/an	Total	Nbre moyen/ CLD/an
Bas-Saint-Laurent	8	167	7	38	2	63	3	268	11
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	115	8	36	2	32	2	183	12
Capitale-Nationale	7	74	4	73	3	50	2	197	9
Mauricie	6	69	4	18	1	35	2	122	7
Estrie	7	104	5	25	1	62	3	192	9
Montréal (2004)*	16	150	9	21	1	32	2	203	12
Outaouais	5	76	5	36	2	41	3	152	10
Abitibi-Témiscamingue	5	69	5	19	1	29	2	117	8
Côte-Nord	6	46	3	17	1	25	1	88	5
Nord-du-Québec	2	42	7	7	1	13	2	62	10
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	96	5	9	1	37	2	142	8
Chaudière-Appalaches	10	155	5	40	1	73	2	268	9
Laval	1	1	0	1	0	9	3	11	4
Lanaudière	6	85	5	17	1	36	2	138	8
Laurentides	8	225	9	50	2	40	2	315	13
Montérégie	15	344	8	55	1	129	3	528	12
Centre-du-Québec	5	73	5	19	1	61	4	152	10
TOTAL	118	1 892	5	480	1	766	3	3 137	9

* Les données de Montréal pour l'année 2004 proviennent de 16 CLD.

Par année, cela signifie une moyenne de neuf entreprises créées par CLD, dont cinq avec l'aide du FJP, une avec celle du FDEÉS et trois grâce au FLI (tableau 26).

Sur un total de 3 169 entreprises soutenues, 71 % le sont grâce au FDEÉS et au FLI

Entre 2004 et 2006, sur un total de 3 169 entreprises soutenues, 1 157 l'ont été grâce au FDEÉS (37 %), 1 080 par le FLI (34 %) et 932 par le FJP (29 %) (tableau 27). Par année, cela signifie une moyenne de dix entreprises soutenues par CLD, dont quatre grâce au FDEÉS, trois avec l'aide du FJP et trois avec celle du FLI (tableau 27).

TABEAU 27 ENTREPRISES SOUTENUES À L'AIDE DES MESURES FJP, FDEÉS ET FLI, ENTRE 2004 ET 2006

RÉGIONS	CLD	FJP		FDEÉS		FLI		TOTAL	
		Total	Nbre moyen/ CLD/an	Total	Nbre moyen/ CLD/an	Total	Nbre moyen/ CLD/an	Total	Nbre moyen/ CLD/an
Bas-Saint-Laurent	8	25	1	158	7	125	5	307	13
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	20	1	70	5	27	2	117	8
Capitale-Nationale	7	43	2	126	6	58	3	227	11
Mauricie	6	69	4	43	2	71	4	182	10
Estrie	7	104	5	54	3	70	3	228	11
Montréal (2004) *	16	21	1	82	5	34	2	137	9
Outaouais	5	76	5	48	3	23	2	147	10
Abitibi-Témiscamingue	5	69	5	83	6	86	6	238	16
Côte-Nord	6	46	3	31	2	24	1	101	6
Nord-du-Québec	2	42	7	3	1	2	0	47	8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	96	5	70	4	51	3	218	12
Chaudière-Appalaches	10	155	5	78	3	73	2	307	10
Laval	1	24	8	14	5	6	2	44	15
Lanaudière	6	17	1	51	3	66	4	134	7
Laurentides	8	50	2	99	4	79	3	228	9
Montérégie	15	55	1	103	2	182	4	340	8
Centre-du-Québec	5	19	1	44	3	104	7	167	11
TOTAL	118	932	3	1 157	4	1 080	3	3 169	10

* Les données de Montréal pour l'année 2004 proviennent de 16 CLD.

Ce bilan 2004-2006, qui porte essentiellement sur les services de soutien technique et financier fournis par les 120 CLD à l'entrepreneuriat local, montre la nature et l'importance du travail accompli.

Du travail de ces organismes appelés à mobiliser les principaux acteurs concernés par le développement économique local et à rendre des services techniques de première ligne (consultation, accompagnement dans l'élaboration de plans d'affaires, recherche de financement, formation) ainsi que des services d'aide financière (subventions, prêts et garanties de prêts, etc.) aux entreprises locales, on peut dégager certains constats pour la période 2004-2006.

La composition des conseils d'administration

- Au 31 décembre 2006, en moyenne, un conseil d'administration est composé de 14 membres ayant un droit de vote, dont cinq élus municipaux, un jeune et trois représentantes. Depuis 2004, la composition des conseils d'administration a pu changer, si ce n'est une augmentation de près de 20 % des petits conseils (formés de moins de dix membres). Quant aux jeunes et aux femmes, ils sont en général moins présents en 2006, tandis que les élus municipaux sont majoritaires dans 30 % des conseils.

Les ressources financières et humaines

- Au 31 décembre 2006, 1 134 personnes sont à l'emploi des CLD pour une masse salariale de 52,7 M\$, ce qui représente une augmentation de 4,5 % par rapport à 2004. En moyenne, 10 personnes travaillent pour un CLD, et le salaire moyen par personne se situe à 46 490 \$.
- Ainsi que le prévoit la Loi, les CLD doivent offrir des services de première ligne à l'entrepreneuriat local. Cette offre de service peut se faire en partenariat avec d'autres organismes dans le cadre d'ententes de service. Entre 2004 et 2006, les CLD ont affecté 12,2 M\$ à 426 ententes de service, soit une moyenne de quatre ententes par CLD par année, pour un montant moyen de 28 703 \$. Par ailleurs, en 2006, les CLD ont entretenu une relation d'affaires avec 912 organismes présents sur leur territoire et offrant des services similaires aux leurs.

Les services de soutien technique rendus par les CLD occupent une part importante de leurs activités courantes :

- Au cours des trois dernières années, un total de 91 327 dossiers ont été traités, soit une moyenne de 265 dossiers par CLD. Pour la période triennale, le nombre de dossiers traités par année a augmenté en moyenne de 9 %.
- Le soutien technique touche divers aspects de l'aide à l'entrepreneuriat. Aux fins de la reddition de comptes, six catégories ont été retenues : 1) les services de consultation, d'orientation et de référence; 2) l'élaboration de plans d'affaires et d'études de pré faisabilité; 3) l'accompagnement et le suivi d'entreprises; 4) la formation en entrepreneuriat; 5) la recherche de financement; 6) les autres services. Pour la période triennale, un total de 147 464 services de soutien technique ont été rendus par les CLD, soit l'équivalent de 1,6 type de services techniques par dossier traité. Le tiers des services fournis concernent les services de consultation, d'orientation et de référence.

- En partenariat avec Emploi-Québec, les CLD gèrent la mesure Soutien aux travailleurs autonomes (STA). Depuis 2004, les CLD ont traité un total de 13 663 dossiers STA, soit une moyenne de 40 dossiers par CLD par année.

Parmi les trois principaux services d'aide financière rendus par les CLD, l'aide accordée par le Fonds jeunes promoteurs (FJP) et le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS) prend la forme de subventions, tandis que, par l'entremise du Fonds local d'investissement (FLI), les CLD soutiennent les entreprises sous forme de prêt, de prêt participatif, de garantie de prêt, de cautionnement, d'acquisition d'obligations ou d'autres titres d'emprunt, de participation au capital-action, au capital social ou autre type d'investissement à l'exception de subventions.

Les aides financières accordées dans le cadre du FJP et du FDEÉS

- Entre 2004 et 2006, un total de 5 259 aides financières ont été accordées, dont 66 % pour le FJP. Sur un montant total de 55,2 M\$, 32 % a été accordé dans le cadre du FJP. En moyenne, les CLD ont accordé un montant de 5 088 \$ par demande dans le cadre du FJP et de 21 218 \$ par demande pour le FDEÉS.

Les aides financières accordées dans le cadre du FLI

- Entre 2004 et 2006, un total de 2 073 aides financières ont été accordées principalement sous forme de prêt (85 %), pour un montant total de 79,1 M\$. Par année, les CLD ont accordé un montant moyen de 219 942 \$, et par demande, un montant moyen de 38 195 \$ pour une moyenne de six demandes d'aide financière.

Enfin, les aides financières accordées par les CLD, qui s'ajoutent toujours à des participations financières provenant de plusieurs autres sources, contribuent à générer dans toutes les régions du Québec des retombées en matière d'investissements, de création d'emplois et d'entreprises. Toutefois, les retombées présentées doivent être interprétées avec prudence, notamment parce que les données compilées concernent les demandes d'aide approuvées et qu'aucune information n'est disponible relativement au taux de réalisation des projets.

- Entre 2004 et 2006, les investissements totaux anticipés s'élèvent à 1,3 milliard de dollars. De cette somme, 57 % provient du secteur privé (institutions financières et mises de fonds); le reste du montant vient du gouvernement du Québec (14 %), des CLD (8 %), du gouvernement fédéral (8 %), des municipalités (2 %) et d'autres investissements (10 %). Toutefois, la contribution des différents partenaires diffère selon le fonds.
- Les données inscrites aux dossiers des demandes d'aide financière approuvées prévoient la création de 14 554 emplois, dont 37 % seraient attribuables au FJP, 22 % au FDEÉS et 41 % au FLI. En moyenne, chaque CLD contribue à la création de 39 emplois, dont 15 dans le cadre du FJP, 7 dans le cadre du FDEÉS et 17 dans le cadre du FLI.
- Les aides financières approuvées prévoient également le maintien de 26 521 emplois. De ce nombre, 53 % seraient attribuables au FLI, 40 % seraient liés au FDEÉS, et 7 % au FJP.
- En ce qui concerne la création d'entreprises, sur un total de 3 137 entreprises en démarrage, 58 % le sont grâce à l'aide consentie par le FJP, 16 % grâce au FDEÉS, tandis que 22 % ont bénéficié d'un soutien du FLI. Par année, cela signifie une moyenne de neuf entreprises par CLD, dont cinq aidées par le FJP, une par le FDEÉS et trois par le FLI.
- Enfin, les aides financières approuvées contribuent aussi à soutenir des entreprises en expansion et en consolidation. Sur un total de 3 169 entreprises soutenues, 37 % l'ont été par le FDEÉS, 34 % par le FLI et 29 % par le FJP. Par année, cela correspond à une moyenne de dix entreprises soutenues par CLD, dont quatre aidées par le FDEÉS, trois par le FJP et trois par le FLI.



CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT SOUS LA RESPONSABILITÉ
DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION**01 BAS-SAINT-LAURENT**

CLD – MRC de Matane
 CLD – La Matapédia
 CLD – La Mitis
 CLD – Rimouski-Neigette
 CLD – Région de Rivière-du-Loup
 CLD – MRC de Témiscouata
 CLD – Les Basques
 CLD – Kamouraska

02 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CLD – Domaine-du-Roy
 CLD – Le Fjord
 CLD – Lac-Saint-Jean-Est
 CLD – Maria-Chapdelaine
 CLD – Ville de Saguenay

04 MAURICIE

CLD – MRC des Chenaux
 CLD – Le Haut-Saint-Maurice
 CLD – MRC de Maskinongé
 CLD – Mékinac
 CLD – Shawinigan
 CLD – Trois-Rivières

05 ESTRIE

CLD – MRC d'Asbestos
 CLD – MRC de Coaticook
 CLD – MRC du Granit
 CLD – Le Haut-Saint-François
 CLD – MRC de Memphrémagog
 CLD – Sherbrooke
 CLD – MRC Val-Saint-François

07 OUTAOUAIS

CLD – Les Collines-de-l'Outaouais
 CLD – Gatineau
 CLD – Papineau
 CLD – Pontiac
 CLD – La Vallée-de-la-Gatineau

08 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CLD – Abitibi
 CLD – Abitibi-Ouest
 CLD – MRC Rouyn-Noranda
 CLD – Témiscamingue
 CLD – La Vallée-de-l'Or

09 CÔTE-NORD

CLD – La Basse-Côte-Nord
 CLD – Caniapiscau
 CLD – La Haute-Côte-Nord
 CLD – Manicouagan
 CLD – Minganie
 CLD – MRC de Sept-Rivières

10 NORD-DU-QUÉBEC-BAIE-JAMES

CLD – Baie-James

**10 NORD-DU-QUÉBEC –
Administration régionale KATIVIK**

CLD – Kativik

**11 GASPÉSIE-
ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

CLD – MRC d'Avignon
 CLD – MRC de Bonaventure
 CLD – La Côte-de-Gaspé
 CLD – Les Îles-de-la-Madeleine
 CLD – La Haute-Gaspésie
 CLD – MRC du Rocher-Percé

12 CHAUDIÈRE-APPALACHES

CLD – Beauce-Sartigan
 CLD – MRC de Bellechasse
 SDE – Région de Thetford
 CLD – MRC de l'Islet
 CLD – La Nouvelle-Beauce
 CLD – Les Etchemins
 SDE – Lévis
 CLD – MRC de Lotbinière
 CLD – MRC de Montmagny
 CLD – Robert-Cliche

14 LANAUDIÈRE

CLD – MRC D'Autray
 CLD – Joliette
 CLD – MRC de L'Assomption
 CLD – La Matawinie
 CLD – MRC de Montcalm
 CLDE – Les Moulins

15 LAURENTIDES

CLD – MRC d'Antoine-Labelle
 CLD – MRC d'Argenteuil
 CLD – MRC de Deux-Montagnes
 CLD – MRC des Laurentides
 CLD – Mirabel
 CLD – Les Pays-d'en-Haut
 CLD – La Rivière-du-Nord
 CLD – Thérèse-De Blainville

16 MONTÉRÉGIE

CLD – Région d'Acton
 CLD – Bas-Richelieu
 CLD – Brome-Missisquoi
 CLD – Au Cœur de la Montérégie
 CLD – Haut-Richelieu
 CLD – Haute-Yamaska
 CLD – Lajemmerais
 CLD – Les Maskoutains
 CLD – La Vallée-du-Richelieu
 CLD – Beauharnois-Salaberry
 CLD – Haut-Saint-Laurent
 CLD – Les Jardins-de-Napierville
 CLD – Longueuil
 CLD – Roussillon
 CLD – Vaudreuil-Soulanges

17 CENTRE-DU-QUÉBEC

CLD – MRC d'Arthabaska
 CLD – MRC de Bécancour
 SDE – Drummondville (CLD – Drummond)
 CLD – L'Érable
 CLD – MRC de Nicolet-Yamaska

CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT SOUS LA RESPONSABILITÉ DU BUREAU DE LA CAPITALE-NATIONALE

03 CAPITALE-NATIONALE

CLD – MRC de Charlevoix
CLD – MRC de Charlevoix-Est
CLD – La Côte-de-Beaupré
CLD – L'Île-d'Orléans
CLD – La Jacques-Cartier
CLD – Portneuf
CLD – Québec

CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

06 MONTRÉAL

CDEC – Ahuntsic-Cartierville
CDEC – Centre-Nord
CDEC – Centre-Sud/Plateau Mont-Royal
CDEC – Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce
CDEC – Rosemont–Petite-Patrie
CLD – Anjou
CLD – Centre-Ouest
CLD – Lachine
CLD – Les 3 monts
CLD – Montréal-Nord
CLD – Ouest-de-l'Île
CLD – Verdun
Corporation de développement de l'Est (CDEST)
Corporation de développement économique de LaSalle (CDEL)
Corporation de relance économique et communautaire (CREC) de Saint-Léonard
Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RÉSO)
Société de développement économique (SODEC) Rivières-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles
Société de développement économique Ville-Marie (SDEVVM)

13 LAVAL

CLD – Laval

TABLEAUX SUR LES INVESTISSEMENTS ANTICIPÉS VENTILÉS

PAR FONDS ET PAR RÉGION (Les données pour les CLD de Montréal ne figurent pas dans les tableaux qui suivent, car elles ne sont pas disponibles.)

**CONTRIBUTION RELATIVE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS, EN DOLLARS (\$)
DANS LE CADRE DU FDEÉS, 2004-2006**

FDEÉS	Contribution des CLD	Contribution municipale	Gouvernement provincial	Gouvernement fédéral	Institution financière	Mise de fonds	Autres investissements	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	1 938 048 \$	888 784 \$	15 261 391 \$	5 250 155 \$	5 264 180 \$	4 585 847 \$	2 129 618 \$	35 318 023 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 120 159 \$	1 441 903 \$	6 071 899 \$	381 736 \$	2 792 190 \$	5 581 406 \$	2 854 745 \$	20 244 038 \$
Mauricie	1 193 268 \$	245 019 \$	2 511 861 \$	681 500 \$	1 589 733 \$	2 457 243 \$	1 940 660 \$	10 619 284 \$
Estrie	1 741 101 \$	895 900 \$	4 625 440 \$	344 464 \$	2 102 697 \$	2 126 971 \$	1 105 914 \$	12 942 487 \$
Outaouais	1 860 751 \$	413 675 \$	4 605 434 \$	903 238 \$	3 378 270 \$	3 330 487 \$	5 654 600 \$	20 146 455 \$
Abitibi-Témiscamingue	812 464 \$	588 103 \$	6 257 404 \$	971 103 \$	522 500 \$	856 205 \$	3 548 210 \$	13 555 989 \$
Côte-Nord	754 512 \$	314 477 \$	5 309 125 \$	167 826 \$	1 486 776 \$	1 986 248 \$	572 973 \$	10 591 937 \$
Nord-du-Québec	954 350 \$	181 000 \$	469 325 \$	95 000 \$	55 000 \$	170 392 \$	481 187 \$	2 406 254 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 338 587 \$	1 160 737 \$	5 540 417 \$	4 264 158 \$	2 434 083 \$	2 774 156 \$	1 007 883 \$	18 520 021 \$
Chaudière-Appalaches	2 322 920 \$	659 948 \$	4 888 876 \$	1 134 813 \$	11 734 277 \$	8 075 630 \$	963 454 \$	29 779 918 \$
Lanaudière	1 867 756 \$	2 326 365 \$	14 215 399 \$	1 413 031 \$	9 652 040 \$	7 088 647 \$	2 804 552 \$	39 367 790 \$
Laurentides	2 476 346 \$	2 838 641 \$	12 879 502 \$	633 070 \$	5 108 531 \$	4 351 903 \$	6 934 854 \$	35 222 847 \$
Montérégie	5 280 580 \$	3 318 132 \$	18 360 706 \$	744 528 \$	11 659 498 \$	4 142 470 \$	6 022 268 \$	49 528 182 \$
Centre-du-Québec	1 302 900 \$	1 191 706 \$	2 951 171 \$	1 740 248 \$	1 065 679 \$	7 445 447 \$	3 269 088 \$	18 966 239 \$
MDEIE	24 963 742 \$	16 464 390 \$	103 947 950 \$	18 724 870 \$	58 845 454 \$	54 973 052 \$	39 290 006 \$	317 209 464 \$
Capitale-Nationale	3 843 067 \$	1 160 693 \$	3 955 528 \$	929 278 \$	4 575 909 \$	2 830 953 \$	2 480 137 \$	19 775 565 \$
Laval	785 600 \$	0 \$	54 000 \$	0 \$	225 000 \$	173 664 \$	80 000 \$	1 318 264 \$
TOTAL	29 592 409 \$	17 625 083 \$	107 957 478 \$	19 654 148 \$	63 646 363 \$	57 977 669 \$	41 850 143 \$	338 303 293 \$

**CONTRIBUTION RELATIVE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS,
EN POURCENTAGE (%) DANS LE CADRE DU FDEÉS, 2004-2006**

FDEÉS	Contribution des CLD	Contribution municipale	Gouvernement provincial	Gouvernement fédéral	Institution financière	Mise de fonds	Autres investissements	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	5 %	3 %	43 %	15 %	15 %	13 %	6 %	35 318 023 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6 %	7 %	30 %	2 %	14 %	28 %	14 %	20 244 038 \$
Mauricie	11 %	2 %	24 %	6 %	15 %	23 %	18 %	10 619 284 \$
Estrie	13 %	7 %	36 %	3 %	16 %	16 %	9 %	12 942 487 \$
Outaouais	9 %	2 %	23 %	4 %	17 %	17 %	28 %	20 146 455 \$
Abitibi-Témiscamingue	6 %	4 %	46 %	7 %	4 %	6 %	26 %	13 555 989 \$
Côte-Nord	7 %	3 %	50 %	2 %	14 %	19 %	5 %	10 591 937 \$
Nord-du-Québec	40 %	8 %	20 %	4 %	2 %	7 %	20 %	2 406 254 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7 %	6 %	30 %	23 %	13 %	15 %	5 %	18 520 021 \$
Chaudière-Appalaches	8 %	2 %	16 %	4 %	39 %	27 %	3 %	29 779 918 \$
Lanaudière	5 %	6 %	36 %	4 %	25 %	18 %	7 %	39 367 790 \$
Laurentides	7 %	8 %	37 %	2 %	15 %	12 %	20 %	35 222 847 \$
Montérégie	11 %	7 %	37 %	2 %	24 %	8 %	12 %	49 528 182 \$
Centre-du-Québec	7 %	6 %	16 %	9 %	6 %	39 %	17 %	18 966 239 \$
MDEIE	8 %	5 %	33 %	6 %	19 %	17 %	12 %	317 209 464 \$
Capitale-Nationale	19 %	6 %	20 %	5 %	23 %	14 %	13 %	19 775 565 \$
Laval	60 %	0 %	4 %	0 %	17 %	13 %	6 %	1 318 264 \$
TOTAL	9 %	5 %	32 %	6 %	19 %	17 %	12 %	338 303 293 \$

**CONTRIBUTION RELATIVE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS,
EN DOLLARS (\$) DANS LE CADRE DU FJP, 2004-2006**

FJP	Contribution des CLD	Contribution municipale	Gouvernement provincial	Gouvernement fédéral	Institution financière	Mise de fonds	Autres investissements	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	1 200 051 \$	138 250 \$	7 403 320 \$	1 905 241 \$	23 842 924 \$	19 256 717 \$	7 804 566 \$	61 551 069 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 026 976 \$	19 500 \$	2 445 154 \$	2 512 513 \$	10 830 953 \$	4 677 687 \$	3 463 229 \$	24 976 012 \$
Mauricie	718 693 \$	0 \$	336 527 \$	2 209 080 \$	2 561 311 \$	2 497 261 \$	1 303 604 \$	9 626 476 \$
Estrie	844 546 \$	84 000 \$	540 754 \$	1 539 700 \$	5 733 091 \$	2 726 443 \$	2 907 462 \$	14 375 996 \$
Outaouais	452 419 \$	11 546 \$	930 661 \$	531 130 \$	1 680 364 \$	1 388 182 \$	1 261 623 \$	6 255 925 \$
Abitibi-Témiscamingue	546 903 \$	750 \$	895 253 \$	597 491 \$	6 204 929 \$	1 855 023 \$	762 726 \$	10 863 075 \$
Côte-Nord	495 128 \$	76 236 \$	384 573 \$	1 717 466 \$	938 299 \$	1 454 213 \$	532 870 \$	5 598 785 \$
Nord-du-Québec	427 691 \$	0 \$	32 875 \$	784 763 \$	1 621 695 \$	965 798 \$	347 708 \$	4 180 530 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	965 018 \$	8 116 \$	1 785 332 \$	1 215 410 \$	4 781 470 \$	3 663 325 \$	1 230 337 \$	13 649 008 \$
Chaudière-Appalaches	1 470 090 \$	1 500 \$	2 302 881 \$	1 033 867 \$	15 337 767 \$	5 254 249 \$	2 454 412 \$	27 854 766 \$
Lanaudière	458 247 \$	0 \$	262 845 \$	651 750 \$	6 692 141 \$	4 286 762 \$	646 720 \$	12 998 465 \$
Laurentides	1 185 771 \$	0 \$	190 000 \$	1 545 849 \$	11 442 598 \$	6 383 551 \$	3 298 181 \$	24 045 950 \$
Montérégie	2 301 425 \$	40 000 \$	1 172 376 \$	4 771 405 \$	29 864 573 \$	13 776 160 \$	5 620 838 \$	57 546 777 \$
Centre-du-Québec	562 300 \$	0 \$	125 918 \$	161 957 \$	5 990 731 \$	3 221 699 \$	1 148 034 \$	11 210 639 \$
MDEIE	12 655 258 \$	379 898 \$	18 808 469 \$	21 177 622 \$	127 522 846 \$	71 407 070 \$	32 782 310 \$	284 733 473 \$
Capitale-Nationale	1 288 729 \$	650 \$	862 176 \$	232 960 \$	5 814 052 \$	2 399 366 \$	3 902 112 \$	14 500 045 \$
Laval	978 036 \$	0 \$	1 252 232 \$	331 000 \$	3 848 120 \$	2 741 526 \$	3 257 078 \$	12 407 992 \$
TOTAL	14 922 023 \$	380 548 \$	20 922 877 \$	21 741 582 \$	137 185 018 \$	76 547 962 \$	39 941 500 \$	311 641 510 \$

**CONTRIBUTION RELATIVE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS,
EN POURCENTAGE (%) DANS LE CADRE DU FJP, 2004-2006**

FJP	Contribution des CLD	Contribution municipale	Gouvernement provincial	Gouvernement fédéral	Institution financière	Mise de fonds	Autres investissements	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	2 %	0,2 %	12 %	3 %	39 %	31 %	13 %	61 551 069 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4 %	0,1 %	10 %	10 %	43 %	19 %	14 %	24 976 012 \$
Mauricie	7 %	0,0 %	3 %	23 %	27 %	26 %	14 %	9 626 476 \$
Estrie	6 %	0,6 %	4 %	11 %	40 %	19 %	20 %	14 375 996 \$
Outaouais	7 %	0,2 %	15 %	8 %	27 %	22 %	20 %	6 255 925 \$
Abitibi-Témiscamingue	5 %	0,0 %	8 %	6 %	57 %	17 %	7 %	10 863 075 \$
Côte-Nord	9 %	1,4 %	7 %	31 %	17 %	26 %	10 %	5 598 785 \$
Nord-du-Québec	10 %	0,0 %	1 %	19 %	39 %	23 %	8 %	4 180 530 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7 %	0,1 %	13 %	9 %	35 %	27 %	9 %	13 649 008 \$
Chaudière-Appalaches	5 %	0,0 %	8 %	4 %	55 %	19 %	9 %	27 854 766 \$
Lanaudière	4 %	0,0 %	2 %	5 %	51 %	33 %	5 %	12 998 465 \$
Laurentides	5 %	0,0 %	1 %	6 %	48 %	27 %	14 %	24 045 950 \$
Montérégie	4 %	0,1 %	2 %	8 %	52 %	24 %	10 %	57 546 777 \$
Centre-du-Québec	5 %	0,0 %	1 %	1 %	53 %	29 %	10 %	11 210 639 \$
MDEIE	4 %	0,1 %	7 %	7 %	45 %	25 %	12 %	284 733 473 \$
Capitale-Nationale	9 %	0,0 %	6 %	2 %	40 %	17 %	27 %	14 500 045 \$
Laval	8 %	0,0 %	10 %	3 %	31 %	22 %	26 %	12 407 992 \$
TOTAL	5 %	0,1 %	7 %	7 %	44 %	25 %	13 %	311 641 510 \$

**CONTRIBUTION RELATIVE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS,
EN DOLLARS (\$) DANS LE CADRE DU FLI, 2004-2006**

FLI	Contribution des CLD	Contribution municipale	Gouvernement provincial	Gouvernement fédéral	Institution financière	Mise de fonds	Autres investissements	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	4 995 729 \$	201 908 \$	5 801 404 \$	9 143 312 \$	24 514 679 \$	11 184 128 \$	3 772 292 \$	59 613 452 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 924 935 \$	127 500 \$	3 859 216 \$	5 957 568 \$	14 774 116 \$	14 947 103 \$	1 533 601 \$	44 124 039 \$
Mauricie	4 365 363 \$	200 000 \$	7 946 088 \$	9 588 200 \$	17 823 748 \$	21 160 132 \$	2 105 139 \$	63 188 670 \$
Estrie	4 768 262 \$	333 055 \$	5 173 333 \$	5 176 763 \$	16 945 057 \$	10 254 535 \$	8 591 485 \$	51 242 490 \$
Outaouais	2 177 832 \$	166 085 \$	1 983 795 \$	2 589 476 \$	7 920 228 \$	5 341 976 \$	3 405 071 \$	23 584 463 \$
Abitibi-Témiscamingue	6 828 744 \$	22 517 \$	2 672 245 \$	3 289 186 \$	23 001 340 \$	13 667 040 \$	3 843 938 \$	53 325 010 \$
Côte-Nord	1 514 738 \$	32 271 \$	4 198 305 \$	2 446 307 \$	2 396 533 \$	2 970 137 \$	2 148 483 \$	15 706 774 \$
Nord-du-Québec	401 375 \$	0 \$	37 125 \$	444 998 \$	656 042 \$	448 142 \$	40 000 \$	2 027 682 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3 035 504 \$	25 000 \$	5 208 251 \$	2 717 362 \$	19 582 595 \$	5 659 339 \$	1 447 925 \$	37 675 976 \$
Chaudière-Appalaches	4 705 636 \$	90 000 \$	3 594 121 \$	3 915 351 \$	33 104 889 \$	14 838 270 \$	3 822 023 \$	64 077 790 \$
Lanaudière	4 146 376 \$	0 \$	1 319 146 \$	5 258 875 \$	15 416 105 \$	7 253 627 \$	1 641 271 \$	35 035 400 \$
Laurentides	6 453 587 \$	128 950 \$	11 203 572 \$	4 998 300 \$	22 615 380 \$	18 180 751 \$	2 832 557 \$	66 413 097 \$
Montérégie	10 134 836 \$	135 000 \$	5 556 653 \$	8 377 140 \$	40 909 259 \$	19 924 071 \$	10 579 847 \$	95 616 806 \$
Centre-du-Québec	4 676 306 \$	151 870 \$	4 560 280 \$	4 457 844 \$	23 621 928 \$	10 174 230 \$	2 228 156 \$	49 870 614 \$
MDEIE	61 129 223 \$	1 614 156 \$	63 113 534 \$	68 360 682 \$	263 281 899 \$	156 003 481 \$	47 991 788 \$	661 502 263 \$
Capitale-Nationale	4 372 816 \$	2 215 744 \$	3 396 109 \$	2 434 981 \$	13 162 760 \$	7 177 255 \$	4 108 150 \$	36 867 815 \$
Laval	2 065 000 \$	0 \$	1 918 232 \$	260 000 \$	4 037 187 \$	2 477 000 \$	2 254 884 \$	13 012 303 \$
TOTAL	67 567 039 \$	3 829 900 \$	68 427 875 \$	71 055 663 \$	280 481 846 \$	165 657 736 \$	54 354 822 \$	711 382 381 \$

**CONTRIBUTION RELATIVE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS,
EN POURCENTAGE (%) DANS LE CADRE DU FLI, 2004-2006**

FLI	Contribution des CLD	Contribution municipale	Gouvernement provincial	Gouvernement fédéral	Institution financière	Mise de fonds	Autres investissements	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	8 %	0 %	10 %	15 %	41 %	19 %	6 %	59 613 452 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7 %	0 %	9 %	14 %	33 %	34 %	3 %	44 124 039 \$
Mauricie	7 %	0 %	13 %	15 %	28 %	33 %	3 %	63 188 670 \$
Estrie	9 %	1 %	10 %	10 %	33 %	20 %	17 %	51 242 490 \$
Outaouais	9 %	1 %	8 %	11 %	34 %	23 %	14 %	23 584 463 \$
Abitibi-Témiscamingue	13 %	0 %	5 %	6 %	43 %	26 %	7 %	53 325 010 \$
Côte-Nord	10 %	0 %	27 %	16 %	15 %	19 %	14 %	15 706 774 \$
Nord-du-Québec	20 %	0 %	2 %	22 %	32 %	22 %	2 %	2 027 682 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	8 %	0 %	14 %	7 %	52 %	15 %	4 %	37 675 976 \$
Chaudière-Appalaches	7 %	0 %	6 %	6 %	52 %	23 %	6 %	64 077 790 \$
Lanaudière	12 %	0 %	4 %	15 %	44 %	21 %	5 %	35 035 400 \$
Laurentides	10 %	0 %	17 %	8 %	34 %	27 %	4 %	66 413 097 \$
Montérégie	11 %	0 %	6 %	9 %	43 %	21 %	11 %	95 616 806 \$
Centre-du-Québec	9 %	0 %	9 %	9 %	47 %	20 %	4 %	49 870 614 \$
MDEIE	9 %	0 %	10 %	10 %	40 %	24 %	7 %	661 502 263 \$
Capitale-Nationale	12 %	6 %	9 %	7 %	36 %	19 %	11 %	36 867 815 \$
Laval	16 %	0 %	15 %	2 %	31 %	19 %	17 %	13 012 303 \$
TOTAL	9 %	1 %	10 %	10 %	39 %	23 %	8 %	711 382 381 \$



Québec 

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- Bureau de la Capitale-Nationale